

Droit au savoir



3ème journée d'étude

« Parcours de formation et d'insertion, parcours d'évaluation ?

Situations de handicap, études, stages, logement, transport, aide au travail personnel à domicile...

Quelle évaluation des besoins tout au long du parcours de formation et d'insertion ? »

ACTES

9h15

Accueil des participants

9h30-9h45

Introduction, présentation de la journée

Page 2

9h45-10h30

Avant propos

Page 4

- **José Puig**, Directeur de l'INSHEA (Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés)

10h30-12h15

L'évaluation, la personne, les partenariats

Page 13

- **Typhaine Mahé**, Chargée de mission, Direction de la compensation, CNSA
- **Fabienne Corre**, Chargée de mission pour l'accompagnement des étudiants

handicapés, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

- **Christelle Landfried**, Directrice du Service d'Intégration Scolaire et Universitaire
- **Échanges avec la salle**

12h15-13h30

Déjeuner en commun

13h30-16h30

L'évaluation au cours du parcours de formation et d'insertion **Page 35**

Séquence 1. Les formations. **Page 35**

- **Marie Coutant**, Présidente d'APACHES (Association des Professionnels d'Accompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur) et **Dominique Archambault**, Vice-président d'APACHES
- **Hélène de Compiègne**, Chargée de mission handicap, Onisep
- **Échanges avec la salle**

Séquence 2. Stage et insertion professionnelle. **Page 46**

- **Laurence Marin**, Référente insertion professionnelle, MDPH 78
- **Marion LOAEC**, Conseillère insertion, antenne de Brest, Handisup Bretagne.
- **Échanges avec la salle**

Séquence 3. Logement, déplacement, des enjeux pour l'autonomie. **Page 56**

- **Sylvie Daigle**, Responsable Résidence universitaire adaptée de Nanterre, FSEF et **Xavier Contoux**, Directeur de la résidence universitaire de Nanterre
- **Isabelle Cardon**, Instructrice en AVJ (Autonomie dans la Vie Journalière des personnes déficientes visuelles)
- **Échanges avec la salle**

16h30-17h

Conclusion par Eric Vernin, Président de Droit au Savoir **Page 66**

Introduction, présentation de la journée.

Marie-Pierre Toubhans, coordinatrice générale Droit au Savoir

Marie-Pierre Toubhans, coordinatrice générale Droit au Savoir

Bonjour à toutes et à tous.

Je voulais commencer par vous remercier de votre présence, dire quelques mots d'introduction avant le début de notre journée et resituer l'initiative que nous tenons aujourd'hui au regard de la démarche du collectif Droit au Savoir et des initiatives que nous avons pu mener ces dernières années.

Tout d'abord la démarche. Ce qui fait la spécificité et la force de Droit au Savoir tient de son positionnement dans une logique de co-élaboration à partir de ses connaissances et compétences (dont les documents que vous trouverez dans vos pochettes) et de son expertise associative.

Et souligner aussi que le collectif Droit au Savoir est déjà lui-même un carrefour : entre les jeunes, les parents d'enfants en situation de handicap, les professionnels de l'éducation, du sanitaire et du médico-social... Une première co-construction qui n'est pas toujours évidente mais un regard souvent novateur et construit.

Il nous semblait aujourd'hui cohérent dans notre démarche d'inviter un certain nombre d'acteurs concernés pour construire une compréhension commune sur un sujet spécifique, échanger sur les pratiques existantes et dessiner ensemble un chemin d'améliorations concrètes. C'est la logique qui a prévalu pour créer un dispositif suite à la loi du 11 février 2005, dans l'enseignement supérieur, via le comité de pilotage interministériel d'accueil des étudiants handicapés en 2006.

Cette journée est la troisième. En 2012, à l'occasion des 10 ans du collectif, nous avons publié une enquête sur le ressenti et le vécu des conditions de vie et d'études des jeunes en situation de handicap. L'aspect subjectif assumé de cette enquête nous a surpris par certains aspects et a confirmé certaines des propositions que nous pouvions formuler.

Nous souhaitons réinterroger notre discours et travailler sur dix items qui conduisent notre action, autour des notions de liberté de choix et d'égalité des droits. Et cette question de l'évaluation pluridisciplinaire pour répondre au plus près aux besoins des jeunes était déjà présente.

En 2013, la journée « Lycéens, et après ? Etudiants, et après ? » nous a permis de réfléchir sur les parcours, les orientations, réorientations et sur la façon d'éviter les ruptures. Et dans cet « après » que nous interrogeons, nous avons retrouvé les préoccupations des jeunes et des familles et tracé un certain nombre de propositions.

Pour 2014, nous nous sommes interrogés sur la thématique que nous souhaitons aborder. L'évaluation des besoins permettant de mettre en œuvre les accompagnements adéquats, était le sujet sur lequel les remontées du terrain montraient un besoin criant. On pourrait citer pêle-mêle :

- des filières où lieux et outils de l'évaluation existent rarement comme les CFA,
- des temps de la formation où l'évaluation est à « refaire » comme les stages de cursus,
- en dépit de dispositifs et processus existants comme pour les universités, la question de l'égalité de traitement quels que soient la filière de formation et le territoire demeure entière,
- des champs à défricher, soit parce qu'ils ne sont pas pris en compte comme la coordination ou l'aide au travail personnel à domicile, soit parce qu'ils sont trop peu pris en compte : stage sur un autre territoire, semestre à l'étranger...
- l'individualisation des besoins avec la question de comment sortir du diptyque : AVS / « tiers temps » pour le secondaire mais aussi pour le supérieur du preneur de notes / « tiers temps » ? Sorte de forfait, bien loin de l'individualisation des besoins que garantit la loi de 2005.

L'autre aspect qui nous a décidé, c'est bien entendu l'actualité autour des textes législatifs sur la création du plan d'accompagnement personnalisé qui concerne le primaire et le secondaire ou encore sur le projet personnalisé de scolarisation qui posent la question de l'évaluation des besoins et ses outils.

Enfin, le travail engagé par l'enseignement supérieur sur un outil d'évaluation et une expérimentation a fini de nous décider. Car, c'est notamment sur ce champ que la spécificité de l'intervention de Droit au Savoir peut être utile.

Il nous semblait donc que ces enjeux méritaient une journée de réflexion et de travail. Pourquoi et comment évaluer ? Avec quels outils ? Quels professionnels ? Pour quels accompagnements, aménagements et adaptations ?

Autant d'interrogations que nous souhaitons poser dans celle plus large d'un parcours d'évaluation. On parle de parcours de formation vers l'insertion, existe-t-il un parcours d'évaluation, avec différentes étapes, sans être obligé de toujours tout reprendre à zéro ? Et cela pose d'autres questions : la coordination, les partenariats, les complémentarités.

La journée s'organise d'abord avec une première table ronde pour définir cet objet commun, se comprendre les uns, les autres avec Typhaine Mahé, Fabienne Corre, et Christelle Landfried. Et l'après-midi, sera sur cette logique de parcours avec un temps sur les

formations, un temps sur les questions de stages et d'insertion professionnelle et un temps sur ce qui participe à l'autonomie des jeunes, l'accès au logement et les problématiques autour de la mobilité.

Avant de débiter la journée, nous voulions tous vous inviter à prendre du champ pour donner du sens à notre sujet et le réinscrire dans une logique plus large. Nous avons demandé à José Puig de bien vouloir accepter cette tâche d' « avant-propos » pour ensuite aborder pleinement le sujet de la journée d'aujourd'hui.

Avant propos

▪ **José Puig**, Directeur de l'INSHEA (Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés)

Bonjour à tous.

Je suis très heureux d'être parmi vous et je remercie Eric Vernin et Marie-Pierre Toubhans de m'avoir invité. Droit au Savoir est une initiative pour laquelle j'ai beaucoup d'admiration car en 2001-2002, ce n'était pas, comme aujourd'hui, la mode de se regrouper, de réunir des mondes cloisonnés. Et c'est une initiative qui a eu beaucoup de succès et à qui j'en souhaite encore beaucoup car il y a beaucoup de choses à faire comme le montre le copieux programme de cette journée d'étude.

C'est très séduisant d'avoir toute liberté pour tenir ce propos introductif ; mais c'est aussi un peu embarrassant car dans le thème de cette journée, il y a à peu près tout : la vie à domicile, les études, les stages, la mobilité des étudiants, etc. Ce que j'ai choisi, sans parler de bilan, c'est de faire un retour en arrière sur la loi de 2005, tenter de relever un certain nombre de ses retombées, positives et négatives, pour les questions et les publics qui nous occupent.

Dix ans, c'est un âge où on peut s'interroger : on peut d'abord se demander pourquoi certains éléments ne sont toujours pas appliqués et s'ils pourront l'être plus tard ; ce qui doit être fait pour que ça devienne possible. Mais surtout, on peut déjà mesurer un certain nombre d'« effets secondaires », des conséquences qui n'étaient pas attendues et qui se révèlent chemin faisant, et qui obligent à penser un certain nombre de choses un peu différemment, à se poser de nouvelles questions. C'est une règle générale : chaque fois qu'il y a de nouveaux progrès, de nouveaux problèmes surgissent. Cela garantit de ne jamais

être au chômage quand on travaille dans le milieu de l'action sociale ou médico-sociale.

Parmi les acquis de la loi, nombreux et bien connus, je distinguerai surtout :

- le fait que la question du handicap apparaisse aujourd'hui comme relative aux droits des personnes (principe déjà central dans la loi 2002-2) ;
- l'appropriation collective de deux concepts fondamentaux : l'accessibilité et la compensation. Le plus innovant et le plus exigeant des deux était incontestablement l'accessibilité : on peut dire que la loi de 2005 est une loi sur l'accessibilité et la question de la scolarité et des études y est effectivement placée sous cet angle de l'accessibilité, au sens le plus large du terme ;
- enfin, plus en filigrane, par rapport aux pratiques et aux organisations professionnelles, c'est la mise en avant de deux notions très articulées entre elles : la notion d'accompagnement et la notion de parcours : qui dit parcours exige en effet accompagnement mais s'il paraît relativement simple de se figurer ce que représente la logique du parcours, le terme accompagnement fait davantage problème. Et je vais commencer par ce dernier point : la question de l'accompagnement. Puis je ferai quelques observations sur l'accessibilité et la compensation.

Dans la loi du 11 février 2005, le verbe accompagner ou ses dérivés (adjectifs comme « accompagnant », ou substantifs comme « accompagnement, accompagnateur »), apparaissent plus de quarante fois. Mais, malheureusement, ils restent sans définition claire ou avec des définitions implicites très variables : tantôt on parle simplement d'un accompagnement physique ; tantôt, c'est une sorte de mot-valise se substituant, comme plus « politiquement correct » à « prise en charge » mais sans contenir d'analyse réelle des conséquences de ce glissement sémantique, et notamment de réflexion sur les places respectives des accompagnés et des accompagnants ; tantôt, ce vocabulaire se thématise : on parle par exemple d'accompagnement *professionnel* ou d'accompagnement *scolaire*. Dans tous les cas, ces évolutions lexicales méritent qu'on y réfléchisse sérieusement car elles ont toujours une incidence forte sur les pratiques professionnelles, et elles alimentent de façon récurrente le développement un peu fantasmatique de « nouveaux métiers », (accompagnant, accompagnateur, *case manager*, etc.) qui viennent perturber la carte des métiers traditionnels et inquiéter la sécurité de la répartition historique des rôles professionnels.

Historiquement, et pour faire très vite, on est passé, de l'Antiquité au monde moderne, d'une vision de la personne handicapée comme victime d'ostracisme, voire de sacrifice, à une conception qui en fait successivement ou simultanément un objet de curiosité, de science,

mais aussi de charité, de sollicitude et de protection. Cette histoire influence encore nos représentations et imprime notre dispositif institutionnel toujours très focalisé sur la prise en charge et le soin. On peut penser que la création de la sécurité sociale au moment de la Libération a conduit à assimiler le handicap à la maladie, à le considérer comme une sorte d'extension de la maladie, notamment pour les jeunes de moins de 20 ans pour lesquels, dans notre système actuel, c'est toujours l'assurance maladie qui reste le principal financeur. Mais, depuis 2002, on est effectivement passé de cette position d'objet (de charité ou de soins) à l'émergence d'un sujet, et d'un sujet de droits. Les personnes handicapées sont désormais explicitement et formellement reconnues comme détentrices de droits et comme des acteurs de leur propre parcours, de leur projet de vie, ayant la maîtrise des décisions qui les concernent. C'est la reconnaissance d'un sujet reconnu comme un citoyen participant, actif dans la mouvance de ce que les anglo-saxons appellent *empowerment*.

Cependant ce passage à une reconnaissance de la personne handicapée comme détentrice de droits contient aussi une ambiguïté car ces droits sont constitués à la fois des droits communs à tous les citoyens mais également de droits spécifiques dont l'accès est contrôlé par un certain nombre de procédures et de démarches. Et cela ne va pas sans une certaine ambiguïté : on observe par exemple que, très souvent aujourd'hui, dans des occasions publiques, des personnes handicapées sont invitées pour témoigner, on a le souci de leur donner la parole. Mais le statut même de cette parole reste problématique : il sert souvent seulement à illustrer voire à cautionner le discours savant sur le handicap. Ça se passe souvent de la façon suivante : un spécialiste professionnel et reconnu explique des choses savantes sur le handicap, puis il fait monter à la tribune une personne handicapée pour illustrer de façon vivante la « vérité » prononcée. Mais on le fait aussitôt redescendre de l'estrade pour que le « savant du handicap » puisse s'approprier cette parole de la personne handicapée au service de son propre discours. On commence à voir apparaître un autre modèle de discours qui constitue un changement considérable permettant à la personne en situation de handicap de se ménager une place de co-expert du discours sur le handicap. On sent qu'il est encore difficile et parfois douloureux pour les professionnels de céder à ces personnes handicapées une légitimité qui ne soit plus subordonnée à celle de leur propre discours savant sur le handicap.

Une telle remise en question, mise en jeu par l'esprit des lois de 2002 et 2005, est fondamentale et longue car elle doit traverser les couches historiques de l'organisation des activités sociales et médico-sociales et, au-delà la structure même des mentalités.

Sur les deux notions phares de la loi de 2005, l'accessibilité et la compensation, j'ai un peu

l'impression qu'un glissement s'est opéré en dix ans qui ressemble à une inversion dans le rang prioritaire que l'accessibilité et la compensation avaient dans l'esprit du législateur.

On peut en effet se demander si la compensation n'est pas en train de devenir compensation ... de l'accessibilité. Au fur et à mesure que l'on s'aperçoit que l'obligation, ce qui était présenté comme une obligation, d'accessibilité est en train d'être rognée, diminuée, retardée, assortie d'une multitude de dérogations, on voit augmenter le droit à compensation comme si on cherchait confusément à « compenser » l'embarras collectif sur l'accessibilité par une surenchère des moyens de compensation.

Et de ce fait, on voit revenir les facteurs individuels qui avaient été, dans les modèles inspirés de l'OMS, un peu repoussés au second plan par rapport aux facteurs collectifs, sociaux du handicap, on voit remonter à la surface la trace des logiques antérieures où l'objectif était avant tout de rééduquer, de soigner, de réadapter les personnes pour qu'elles soient moins inadaptées à un univers qui ne leur est pas accessible.

Mon propos est probablement brutal et schématique mais c'est une interrogation qu'il faut avoir et que certains avaient entrevus dès l'origine en craignant que, avec le droit à compensation, très individualisé, on ouvre une porte dans laquelle pouvait s'engouffrer un certain nombre de refoulés historiques.

Premier effet secondaire, en lien avec mon propos précédent sur l'accompagnement, la question de la professionnalisation de l'accompagnement. Il est aujourd'hui politiquement correct de dire : j'accompagne des personnes handicapées plutôt que je prends en charge. Pour autant on n'a changé ni le nom ni la carte des métiers ni même radicalement l'organisation des formations qui y conduisent. Donc on a toujours une kyrielle de métiers, avec des hiérarchies subtiles mais on commence à s'apercevoir que la relation d'accompagnement est complexe et qu'elle n'est pas spontanément facile à greffer sur les pratiques professionnelles héritées de ces métiers. Cette notion fait « bouger les frontières » entre tous ces métiers et provoque un certain brouillage dans la cartographie des métiers. Confusément, on sent bien que chaque métier est affecté par ce gradient d'accompagnement que chacun croit nécessaire d'introduire dans ses pratiques professionnelles. Mais il n'a pas encore été construit de véritable référentiel professionnel des pratiques d'accompagnement. Cela reste à faire. Il en résulte un réel désarroi des professionnels qui ne savent pas toujours exactement ce qu'on attend d'eux. Dans le secteur médico-social, il y a la prégnance historique du métier d'éducateur, un métier inventé en parallélisme et en opposition avec le système scolaire, pour se substituer à l'instituteur. Du côté des enseignants, c'est depuis 1909 une logique de spécialisation qui prévaut : on crée des classes spécialisées pour des enfants spécialisés avec un maître spécialisé. On est

toujours dans le modèle du compartiment avec une spécialisation des enseignants par un système d'options définies par rapport aux spécificités du public. Il y a en plus une disqualification des professions de proximité. On pourrait reparler des auxiliaires de vie scolaire. Mais c'est également vrai pour l'aide à domicile, les auxiliaires de vie sociale, qui, aujourd'hui sont titulaires d'un diplôme de niveau 5 dans seulement moins de 50% des cas. On sait que souvent les services à domicile ont recours à des personnes elles-mêmes en difficulté sociale car il y a l'idée que si on est une femme, si on est au chômage, si on a élevé ses enfants ou soigné ses parents âgés, même sans qualification particulière, on sait « naturellement » s'occuper des personnes fragiles. Donc on n'a pas besoin de leur apprendre ce qu'elles savent déjà ni de les payer beaucoup car ce n'est pas vraiment un métier, c'est une extension de ce qu'elles pratiquent naturellement dans le cadre de leur vie privée. Je caricature bien sûr, mais c'est ce que disent les études américaines sur le *care* qui commencent à être connues en France. Par ailleurs, la tentation est incessante, une sorte de prurit, de créer de « nouveaux » métiers : on parle tout le temps, par exemple et sous différentes appellations de *case managers* dont le rôle serait de faire du lien et de la continuité dans l'accompagnement. J'y vois seulement un symptôme : c'est que ces nouveaux métiers sont imaginés pour faire ce que les anciens ne parviennent pas ou plus à réaliser. Je ne pense pas, personnellement, qu'ajouter un nouveau métier à la variété déjà trop grande des anciens métiers permette de réduire la complexité, favorise la clarté du système et, au bout du compte, soit profitable à l'usager.

Il y a donc un brouillage des métiers. Et l'articulation entre l'action des spécialistes entre eux et entre les spécialistes et les non-spécialistes devient floue. Par exemple les enseignants : la loi dit qu'ils doivent accueillir les élèves en situation de handicap. Donc tous les enseignants doivent devenir d'une certaine façon des spécialistes de la scolarisation des élèves handicapés et du coup les enseignants spécialistes disent : sommes-nous amenés à disparaître ? Il y a une problématique autour de cette notion. Faut-il proroger le dispositif de la spécialisation ? Et on retrouve la question droit commun/droit spécifique. Nous sommes probablement dans cette étape intermédiaire où on a encore besoin de droits spécifiques, de dispositifs spécifiques, relevant encore de la discrimination positive, pour atteindre le nirvana de la non-discrimination et de l'inclusion dont tout le monde rêve.

Deuxième effet secondaire, la complexification des procédures. Le guichet unique de la MDPH n'a pas résolu tous les problèmes. Il a reconduit la prolifération des guichets divers, mais sous le même toit. Et quand on regarde les différents rapports d'évaluation faits, notamment par les inspections générales sur le fonctionnement des MDPH depuis leur

création, on s'aperçoit que la fonction d'accueil reste problématique et que le droit à l'information, qui est le droit sans lequel les autres ne sauraient devenir accessibles, l'accès à ce droit à l'information, est souvent celui qui est le moins structuré ou le moins bien organisé dans les services des MDPH. Si on voulait être soupçonneux, on dirait aussi que la meilleure garantie de ne pas être embêté par la revendication des droits c'est de ne pas trop donner aux personnes concernées l'information sur ce qu'ils peuvent demander... Je fais exprès, de façon grossière, de renverser la problématique mais il n'est pas certain qu'inconsciemment et de façon collective on n'ait pas cette attitude malthusienne.

Par ailleurs, on a gardé une logique très médico-légale : on doit prouver que son enfant est toujours trisomique ou IMC ; il faut apporter la preuve qu'un médecin est d'accord pour avoir tant d'heures d'aide à domicile. Qu'est-ce qui dans la compétence d'un médecin lui permet de quantifier le nombre d'heures à domicile dont une personne handicapée a besoin ? Donc là, on est encore dans une organisation, dans une logique très médicalisante. Même si beaucoup de choses ont évolué, on reste dans une division du travail social qui confie à l'autorité médicale le pouvoir suprême de prescrire. Heureusement, on observe dans certaines MDPH, une évolution de pratiques d'évaluation qui cherchent à se démarquer d'une telle entrée exclusivement ou prioritairement médicale.

On peut également observer que la gestion des droits en France, des droits sociaux en général, devient suspicieuse : on a parfois l'impression que tout demandeur est un fraudeur en puissance. Si vous demandez quelque chose, on va traiter votre demande comme si *a priori* vous n'y aviez pas droit, ou en tout cas en partant du principe que vous demandez plus que ce qu'on a l'obligation de vous attribuer. Ceci n'est pas un discours anti-fonctionnaire, mais le constat d'une mentalité et de comportements qui sont en contradiction avec l'esprit de la loi car ils placent l'utilisateur en position de quémendeur ayant toujours à prouver qu'il entre dans telle ou telle catégorie d'ayant-droit. Tout cela n'est donc pas favorable à cette espèce d'accès tranquillisé au droit dont on aurait pu imaginer que la loi du 11 février 2005 inaugure l'avènement : les structures, les habitudes résistent.

Tout le monde s'accorde pour dire qu'il faut moins d'institutions qu'auparavant, moins de « placement », moins de système spécialisé séparé du monde ordinaire. Pourtant, la reconversion se fait lentement. Ça résiste du côté des institutions médico-sociales qui redoutent un peu l'échéance de leur disparition. Mais ça résiste aussi du côté du milieu ordinaire car cela lui fournit des excuses pour ne pas manifester trop d'empressement à accueillir les personnes en situation de handicap. Même s'il y a consensus pour dire qu'elles ont le droit d'y accéder. Seulement, on n'est pas encore bien préparé à le faire et puis, c'est

tellement mieux au fond, parfois, pour elles d'être dans un environnement plus protecteur avec de vrais spécialistes, bien formés et bien équipés, etc.

Du coup, les dispositifs s'empilent sans visibilité : aux structures de placement, on a ajouté des structures d'accompagnement, une multitude de dispositifs. Et plus tout cela s'empile, moins il y a de visibilité. Il en résulte de l'opacité pour les usagers et aussi parfois pour les professionnels. Et cette prolifération de solutions, dans ma vision des choses, ouvre la possibilité de certaines utilisations perverses : si ce qui convient n'est pas accessible, alors on a toujours sous la main une autre solution.

Je vous montre une petite diapositive qui est due à Jean-Paul Champeaux, c'est une sorte de cartographie de toutes les variétés de projets, de « trucs » existants. Je ne vous donne que les intitulés : le GEVA, le GEVA-SCO, le PPS, le PAP, le P2I, le PAI, le PIA... entre autres. Qui peut prétendre savoir clairement lequel de ces différents outils est celui qui lui convient le mieux ? Ils sont trop nombreux et créés à des périodes différentes ; de ce fait, ils contiennent inévitablement des dispositions qui peuvent se retourner contre les usagers. Par exemple, dans le décret à paraître sur le PPS, il y a une disposition qui prévoit désormais que la CDAPH puisse notifier la scolarité partagée entre unité d'enseignement et milieu ordinaire. On voit les effets positifs que cela peut avoir comme élément de prescription d'une scolarité prévue dans la loi mais difficile à mettre en place. Mais dans le cas où une telle possibilité de partage sera notifiée, pendant trois ans, l'accès à la scolarisation qui pourrait être devenu possible en milieu ordinaire ne sera même pas imaginé, du fait même de la décision de la MDPH. Vous voyez qu'il y a des dispositions pensées positivement qui peuvent se retourner contre les bénéficiaires.

Troisième effet secondaire, le passage de la personne handicapée d'une vie collective infantilisante à une vie autonome dans un monde faiblement accessible.

Souvent les personnes handicapées utilisent les mêmes métaphores pour décrire le moment où elles ont quitté la vie institutionnelle. Elles disent par exemple : « J'ai fait le grand saut ! Je me suis lancé dans le vide... ». Il y a bien en effet une sorte d'effet de précipitation vers un danger énorme, le sentiment d'une perte vertigineuse de sécurité. On passe d'un milieu surprotecteur à un monde sans filet. Et on se trouve tout à coup dans une situation de grande solitude à laquelle on est d'autant moins préparé qu'on était auparavant dans cet environnement de la vie en institution, surprotecteur et sur-socialisé, mais une socialisation artificielle.

Par ailleurs, cette rupture entre la vie collective et la vie autonome crée de l'inégalité de fait.

Pour résister, la personne handicapée doit avoir quelque chose d'héroïque au moment de ce grand saut dans la vie autonome. Cela fait que toutes les variétés de handicap, par exemple, ne sont pas représentées également dans cette façon d'accéder à la vie autonome, comme elles ne le sont pas non plus dans la scolarisation en milieu ordinaire. Les personnes qui s'en sortent le mieux, ce sont celles qui ont un handicap moteur ou sensoriel, et qui, de plus, se trouvent soutenues, encouragées, portées par un milieu social et familial structuré, ce qui leur permet de développer une capacité d'organisation satisfaisante de leur vie autonome.

On continue donc, malgré les grands principes d'égalité des chances proclamés par la loi, d'être dans une réalité où, pour accéder à quelque chose qui relève du droit, il faut être plus performant que la moyenne, plus entouré, plus bagarreur et peut-être aussi avoir les moyens, intellectuels et financiers, qui permettent de s'en sortir. Il y a une sorte d'ombre darwiniste dans ce constat : ceux qui survivent sont ceux qui sont plus armés, plus forts que les autres ; un mécanisme social est discrètement à l'œuvre qui opère une sélection des personnes handicapées susceptibles d'accéder à la vie autonome. De plus, avec l'extrême individualisation de la PCH, la personne handicapée devient d'une certaine façon un consommateur d'aides techniques, d'aides humaines etc., et tout l'incite à défendre individuellement ses droits et les moyens de sa vie autonome. Et c'est cette capacité à défendre ses intérêts qui va faire la différence entre une personne bien informée, qui aura une connaissance fine de ses droits qui pourra éventuellement se faire aider par un juriste de son entourage et qui, au bout du compte parviendra à obtenir plus que d'autres qui en ignorent l'existence ou n'ont pas les moyens de se faire entendre.

La personne handicapée devient valorisée, par exemple dans la publicité, au cinéma, car elle devient finalement un consommateur en puissance, quelqu'un qui va consommer des aides techniques, acheter du matériel et qui va finalement trouver sa place de citoyen en tant que consommateur dans une société où c'est une évolution un peu générale : on existe en fonction de sa capacité à être un agent économique, autonome, indépendant.

On assiste donc à une certaine forme de glissement d'un système de solidarité nationale vers un système social-libéral. C'est une évolution comparable à celle de la sécurité sociale qui, aujourd'hui, a tendance à transférer au système assurantiel, donc marchand, l'accès à certaines garanties. Cela se fait évidemment sur un fond d'inégalité et dans une logique de compétition avec les autres.

Quatrième effet secondaire, la fragilité dans les parcours, sujet que vous avez prévu

d'aborder au cours de cette journée. Auparavant, la difficulté était d'entrer dans le système, de se faire accepter à l'école, à l'université, par exemple. Aujourd'hui, la loi a à peu près réglé ce problème mais de nouvelles difficultés apparaissent et en particulier celles qui consistent à négocier les transitions dans les parcours, entre la maternelle et l'école primaire, au moment du passage au collège, puis au lycée et enfin dans l'enseignement supérieur. Ce sont des étapes de fragilité où tout peut être remis en cause. Il y a donc un certain nombre d'efforts à faire, notamment en termes d'anticipation institutionnelle. Je me souviens de discussions où, au sein de Droit au savoir, on calculait à partir de quand il fallait commencer à prévoir l'orientation des futurs bacheliers. L'accompagnement doit être renforcé pendant ces moments charnières. D'une manière générale, un bon accompagnement exige une adaptation continue à l'évolution des besoins de la personne, et la prévision de plans B est toujours indispensable. Il y a la nécessité d'avoir des scénarii de rechange : s'il a son bac, s'il n'a pas son bac, s'il est admis ici ou pas, etc., car aucune improvisation n'est possible. Il y a même une nouvelle difficulté qui apparaît : l'accès à l'emploi et le développement des parcours professionnels. Lorsque j'ai rencontré Marie-Pierre Toubhans pour la préparation de cette journée, elle a été appelée par un étudiant qui disait qu'il avait des difficultés à se réinscrire à l'université : c'était un étudiant de 42 ans ! Aujourd'hui, la question de la sortie du système de formation pour l'accès à l'emploi des personnes handicapées devient cruciale. Et une fois dans l'emploi, il ne suffit pas de se féliciter de permettre à l'entreprise de s'exonérer de ses cotisations à l'AGEFIPH, mais il est impératif d'envisager une vie professionnelle avec des perspectives de développement qui ne soient pas trop inégalitaires par rapport aux autres étudiants ayant trouvé le même type d'emploi à la fin de leurs études. Plusieurs études ont montré que l'évolution des carrières des travailleurs handicapés, aujourd'hui, était loin d'être comparable, à compétences égales, à celle des travailleurs non handicapés.

Pour conclure, le catalogue des questions que vous allez évoquer, à juste titre, au cours de cette journée - alors-même que Droit au Savoir s'est créé autour de la thématique unique des études-, ce catalogue prouve que les choses ne peuvent pas être découpées ou segmentées : la question des études renvoie à celle du logement qui pose celle des loisirs et de la citoyenneté ; et toutes renvoient à celle des revenus. Cela conduit d'une certaine façon à penser la vie autonome comme une sorte d'auto-entreprise : la personne en situation de handicap est condamnée à optimiser et à rationaliser l'organisation de sa vie. Cela devient une sorte de métier supplémentaire pour lequel il faut aussi une formation ! Ce que nous souhaitons tous par ailleurs et ce sur quoi vous travaillez tous. Merci à tous.

Marie-Pierre Toubhans

Merci José. Nous souhaitons débiter cette journée en prenant du champ, on a été servi. On a vu qu'en réinterrogeant la loi du 11 février 2005, on travaille à la fois sur les questions d'application de la loi en tant que telle mais aussi sur ses effets secondaires. Et dans notre champ quand on parle de l'évolution des profils des jeunes qui arrivent par exemple dans l'enseignement supérieur, quand on pose de nouvelles problématiques liées à la sortie de l'enseignement supérieur et donc à l'insertion professionnelle, on voit bien que de nouvelles questions nous sont posées. Et on doit pouvoir continuer à intervenir pour que la loi de 2005 soit appliquée en tant que telle et en même temps travailler sur les effets secondaires, en prenant les jeunes dans leur globalité de leurs attentes, leurs choix, leurs souhaits.

Merci beaucoup. Quand on laisse de la liberté, on aboutit à de belles choses.

L'évaluation, la personne, les partenariats

Marie-Pierre Toubhans

Je vais proposer aux intervenantes de la première table ronde de bien vouloir me rejoindre. Typhaine Mahé, vous êtes chargée de mission à la Direction de la compensation à la CNSA. Fabienne Corre, chargée de mission pour l'accompagnement des étudiants handicapés, au MENESR. Et Christelle Landfried, directrice du service d'intégration scolaire et universitaire. Je vais commencer par poser le principe de cette table ronde. Je pose deux questions à chacune des intervenantes, puis on aura un temps d'échange avec la salle pour compléter, réfléchir et avancer ensemble.

Ma première question sera sur l'importance de se comprendre et de parler le même langage sur cette question d'évaluation des besoins. En travaillant sur cette journée, je me suis tournée vers les publications scientifiques de la CNSA, et notamment sa première rencontre scientifique qui s'était tenue sur l'évaluation des besoins, avec comme idée : « évaluer pour accompagner ». Cela cristallise bien l'enjeu de cette journée. On utilise aujourd'hui des termes nouveaux : approche globale, approche disciplinaire, évaluation multidimensionnelle, aide à la formation, GEVA, qui demandent peut-être à être explicités.

▪ **Typhaine Mahé**, chargée de mission, Direction de la compensation, CNSA

Bonjour à tous.

Je vais compléter et nuancer, peut-être, certains propos de José Puig, même si je suis plutôt d'accord avec ce que vous avez dit tout à l'heure.

Effectivement, les rencontres scientifiques de 2009 avaient comme thématique l'évaluation des besoins des personnes. C'était un grand pan de la loi de 2005 qu'il était nécessaire de

clarifier : **qu'est-ce qu'on entend par évaluation ? Qui ça concerne ? Pourquoi ? Dans quel objectif ?** C'étaient beaucoup de questions qui étaient posées. Finalement, en 2014, on en est toujours à se poser ces mêmes questions, mais un peu différemment. Pour y répondre, ça nécessite de revoir et de reposer les fondements de la loi du 11 février 2005, qui vient modifier, comme vous l'avez dit tout à l'heure, le regard porté sur la personne handicapée, la définition du handicap, la prise en compte de la personne, les modes d'accompagnement, les relations entre acteurs, etc.

Pourquoi ? J'ai envie de reprendre la définition du handicap. La loi de 2005 est marquée par les principes d'accessibilité, d'inclusion scolaire, par la place de la personne, son projet de vie, mais aussi par la définition du handicap. Je la rappelle parce que je pense qu'on a souvent tendance à croire qu'on la connaît. Mon objectif, en abordant l'évaluation des besoins, c'est de repositionner aussi certaines choses qui finalement étaient posées, qu'on croyait être connues, **mais dont on s'aperçoit dix ans après qu'elles méritent d'être reposées, relues pour mieux les appréhender et clarifier des pratiques.**

Donc, ne pas oublier la définition du handicap, qui vient modifier tout le regard sur les personnes handicapées. A savoir que la loi de 2005 pose bien le fait qu'une personne handicapée, c'est une personne dont l'activité est limitée ou la participation sociale est restreinte, et ceci du fait de pathologies qui génèrent des déficiences. Et ces limitations d'activité ou cette restriction de la participation sociale peuvent être renforcées par des facteurs personnels (personnalité de la personne, aspect psychologique, médical, etc.) et des facteurs environnementaux (le logement, l'environnement scolaire, etc.).

J'insiste sur tous ces points-là, qui font qu'il y a finalement une certaine rupture. Même si le tableau brossé par José Puig était peut-être un peu noir ou gris... cette loi vient rompre avec la définition d'avant 2005. Le handicap, ce n'est pas une maladie, ce n'est pas une pathologie, ce n'est pas seulement une altération de fonctions ; on est bien dans les conséquences. J'insiste parce que ça a un impact sur les pratiques professionnelles et la façon de travailler ensemble. Le droit à compensation vient rompre aussi avec la logique précédente, qui était le droit à une prestation, généralement financière. Avec la loi du 11 février 2005, on est dans la prise en compte de la compensation de la situation de handicap dans toutes ses dimensions, la compensation des conséquences des altérations de fonctions.

Qu'est-ce qu'il en est ? Ça nécessite de s'interroger, savoir quelle pathologie, quelles déficiences, quelles altérations de fonctions et ce que ça génère dans la vie quotidienne de la personne, en termes d'activités et de participation sociale : qu'est-ce qu'elle peut faire ou ne pas faire ? Quels obstacles ? Quels facilitateurs ? Quels facteurs personnels et quels facteurs environnementaux ? Et quelle interaction entre ces facteurs, ce qu'on a tendance à

oublier. Le droit à compensation est beaucoup plus large que le droit à la prestation, puisqu'il est maintenant question de rechercher des réponses de toutes natures. Il n'est plus seulement question de se pencher sur les besoins vitaux et sur les conditions d'éligibilité à une prestation financière ; mais il est question d'apporter des réponses à l'ensemble des besoins (en termes de scolarité, d'enseignement, d'insertion professionnelle, de déplacements, etc.).

Ces définitions ont un impact sur la façon de travailler et d'appréhender les situations de handicap. Quelles conséquences ? Quel sens de ces définitions ? **Déjà, on doit observer, évaluer la situation individuelle dans toutes ses dimensions, en tout cas analyser plusieurs dimensions de vie de la personne, et pas seulement ses besoins vitaux.**

L'idée n'est pas de regarder seulement sa pathologie et ses déficiences, mais d'observer plus largement ses besoins : pour la vie scolaire, sociale, les déplacements, etc. C'est cela, **l'évaluation multidimensionnelle**, regarder plusieurs dimensions de la situation personnelle. Cela signifie aussi de croiser plusieurs regards, plusieurs compétences professionnelles. Ce n'est plus seulement « le médecin qui dit le handicap ». Ce n'est plus ça ou ça ne devrait plus l'être. Ce n'est pas pour autant non plus qu'il faut oublier complètement le médecin. Non. Il a son rôle à jouer dans l'observation et l'analyse de la situation, comme les autres corps professionnels.

Croiser différents regards, c'est donc là, **l'évaluation pluridisciplinaire**, avec plusieurs compétences professionnelles. Mais observer, plusieurs dimensions signifie que l'on doit être à plusieurs pour les observer, ce qui nécessite de **partager : partager des informations, des observations**. Ce n'est pas chacun dans son coin. On devrait aller plus loin que l'évaluation dite pluridisciplinaire : on devrait plutôt parler **d'évaluation interdisciplinaire**.

Cette évaluation multidimensionnelle, globale, pluridisciplinaire, interdisciplinaire, c'est une mission de la MDPH, que la loi lui a confiée. Elle doit être réalisée par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, constituée de façon variable : selon les territoires et en fonction des situations observées. On n'a pas forcément besoin des mêmes profils professionnels, des mêmes compétences pour toutes les situations à évaluer. C'est pour ça que la loi n'a pas posé de cadre bien fixe concernant les compétences à réunir autour d'une situation à évaluer.

L'évaluation, qu'est-ce que c'est ? Ce n'est pas une finalité en soi. L'évaluation multidimensionnelle et pluridisciplinaire n'a de sens que **dans l'objectif d'apporter des réponses de compensation du handicap**, d'apporter des réponses de diverses natures aux personnes qui auront exprimé leurs besoins, leurs attentes dans le cadre d'une demande à la MDPH. C'est la mission de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH : évaluer les

besoins en se posant les questions induites par la loi qui ont trait à la définition du handicap, à la définition du droit à compensation, en étudiant aussi l'éligibilité à des prestations. Si l'éligibilité fait partie du processus de l'évaluation, elle n'a pas les mêmes objectifs. On va observer des critères d'éligibilité, et non pas forcément les besoins de la personne. C'est complémentaire. Quand on observe l'éligibilité, ce n'est pas forcément que l'on fait de l'évaluation multidimensionnelle, mais c'est intégré dans le processus d'évaluation des besoins.

Pour réaliser une évaluation de besoins, l'équipe va prendre en compte **le projet de vie de la personne, ses attentes, mais aussi l'existant**, c'est-à-dire l'ensemble des demandes qu'elle a été amenée à effectuer, les différentes aides mises en œuvre. Surtout, il ne s'agira pas juste de savoir qu'il y a eu telles ou telles aides mises en œuvre, mais aussi et surtout de savoir ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné et pourquoi. Ce sont toutes ces questions-là qui sont induites par la loi de 2005 avec la définition du handicap et du droit à compensation.

Pour guider cette démarche d'évaluation, et dans l'objectif d'apporter des réponses de compensation, pour harmoniser les pratiques d'évaluation des besoins et d'élaboration des réponses, pour harmoniser le recueil des données et développer une culture et un langage commun autour du handicap, le GEVA a été conçu, un guide d'évaluation des besoins des personnes handicapées.

Depuis 2008, c'est l'outil règlementaire pour les équipes pluridisciplinaires des MDPH. Ce n'est pas l'outil règlementaire pour leurs partenaires ; mais cela ne veut pas dire pour autant que les partenaires n'ont pas à se l'approprier, à le connaître. Au contraire, il est primordial qu'ils le connaissent, pour comprendre la démarche d'évaluation conduite par les MDPH et pour pouvoir travailler en phase et en cohérence ensemble. Je reviendrai sur le « ensemble » par la suite avec la question des partenariats.

Collaborer ensemble : tout cela bien sûr au service de la personne. Il est important que les partenaires des MDPH s'approprient le GEVA pour mieux connaître l'ensemble des informations qui seront pertinentes à transmettre aux MDPH. La MDPH n'a pas forcément besoin de toutes les informations relatives à une situation individuelle, elle a besoin de celles qui vont lui permettre d'apporter des réponses dans le cadre du droit à compensation, dans le cadre du droit spécifique.

Qu'est-ce que le GEVA ?

C'est le Guide d'évaluation des besoins des personnes handicapées. Il porte très mal son nom, ce n'est peut-être pas tout à fait comme ça qu'il aurait fallu le nommer car ce n'est pas un guide d'évaluation mais **un guide qui organise le recueil d'informations et qui met en cohérence l'ensemble des observations de l'ensemble des professionnels qui**

accompagnent ou interviennent auprès de la personne.

C'est le support, finalement, de la démarche d'évaluation, qui découle de la définition du handicap et du droit à compensation, et qui va permettre ensuite de définir un plan personnalisé de compensation en s'appuyant sur le projet de vie.

Quelle utilisation du GEVA ? On a beaucoup entendu dire, un peu moins maintenant, que le GEVA n'était pas utilisé, et parfois même, les MDPH disaient : « je suis hors-la-loi, je ne l'utilise pas ». En regardant leurs outils, on s'est rendu compte qu'en réalité, elles utilisaient le GEVA. Seulement, il ne s'agit pas forcément de la forme prévue dans le texte réglementaire, mais il n'a jamais été mentionné d'utiliser ce format ou la version graphique que nous avons proposée. La plupart des MDPH ont élaboré leur document GEVA, reprenant les nomenclatures, les items et la philosophie du GEVA. Elles l'ont rendu plus lisible pour elles et leurs partenaires. Mais c'est le GEVA, elles se le sont appropriées.

Le GEVA n'est pas non plus à utiliser de A à Z, de la première à la dernière page. Tous les volets ne sont pas nécessairement à utiliser et au sein d'un volet, l'ensemble des items non plus. Son usage est variable selon les situations. **Les études réalisées montrent que la quasi-totalité des MDPH l'utilisent, mais pas forcément dans sa globalité ou pour toutes les situations.** Le GEVA, **ce n'est pas non plus des cases à cocher avec des réponses standardisées**, sinon, on irait dans le sens inverse de la loi. **Ce n'est pas un guide d'entretien.** Le GEVA ne produit pas de données. Il intègre les données des autres professionnels, comme les bilans psychologiques, par exemple. Il est important pour la MDPH de connaître le résultat de ces bilans, mais ce n'est pas à la MDPH de faire le bilan psychologique. Donc, le volet psychologique ne servira pas à ça, mais plutôt à intégrer les données issues du bilan. **C'est le support de l'évaluation, et de la pluridisciplinarité,** notamment parce que le GEVA n'est pas à renseigner par un seul professionnel. Plusieurs professionnels peuvent renseigner différents volets. C'est pourquoi c'est le support de la pluridisciplinarité. Son approche et sa structuration découlent de la loi 2005 et de la classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (la CIF), notamment le volet 6, centré sur les capacités fonctionnelles, les réalisations effectives d'activités, leur réalisation ou non, ce qui pose souci ou non, les ressources que la personne utilise, mobilise pour réaliser telle ou telle activité, l'environnement, les obstacles et facilitateurs.

Voilà l'approche qu'il promeut, en relation avec la CIF puisqu'il évoque les facteurs personnels, environnementaux, l'interaction entre ces facteurs, en posant la question **des facilitateurs et des obstacles.**

L'apport de la loi de 2005, c'est aussi de placer la personne au centre du dispositif et de lui

laisser la possibilité par exemple d'exprimer son projet de vie. Au moment de l'évaluation des besoins, cette possibilité est permise. Déjà, dans le formulaire de demande, il est prévu un encart sur l'expression des attentes et besoins. Il n'y a pas de définition règlementaire du projet de vie. Ça n'a pas été souhaité. Et puis, on ne parle pas de « projet de vie » : après un premier temps d'utilisation du formulaire de demande, les représentants d'associations et les personnes elles-mêmes ont trouvé que c'était un peu intrusif de parler de projet de vie. On parle alors plutôt de besoins, d'attentes, de souhaits.

On ne sait pas toujours très bien comment utiliser cet encart. La MDPH peut se faire accompagner par des partenaires associatifs par exemple pour aider les personnes à formuler leur projet de vie. On a financé quelques expérimentations pour explorer cette thématique de l'aide à la formulation du projet de vie, pour voir ce que l'on peut faire et ce qu'il vaut mieux éviter de faire, en termes d'organisation et d'accompagnement de la personne. Des évaluations externes ont ensuite été faites sur quelques projets, je pense notamment à celle qui s'est déroulée dans les Bouches-du-Rhône, portée par l'association Interparcours Handicap 13. L'expérimentation a eu un impact plutôt positif pour tout le monde, à la fois pour la personne qui se sentait davantage actrice, citoyenne dans le dispositif, ça lui permettait au-delà d'exprimer des besoins et des attentes, de mieux connaître le dispositif, les droits, ce qu'est la MDPH. Pour la MDPH aussi, l'impact a été positif : l'évaluation pouvait être beaucoup plus fine, l'équipe avait une meilleure connaissance de la situation de la personne puisque des souhaits et des attentes étaient formulés au regard d'une demande, d'une situation. Après, un projet de vie n'est pas figé et peut évoluer aussi dans le temps.

Marie-Pierre Toubhans

Vous disiez que cette expérimentation dans les Bouches-du-Rhône avait introduit un nouvel angle d'information important. En lien avec cette nécessité de compréhension, que vous avez souligné, vous nous avez transmis le Cahier pédagogique de la CNSA sur le GEVA.

▪ Typhaine Mahé

Ce Cahier pédagogique va finalement au-delà du GEVA : mieux comprendre le GEVA, et ainsi, mieux comprendre les MDPH, leurs missions et leur démarche d'évaluation multidimensionnelle.

Marie-Pierre Toubhans

On voit que les partenariats sont utiles et nécessaires. Quelles approches ? Quelles méthodes mettre en place pour agir ensemble de façon positive ?

▪ Typhaine Mahé

C'est extrêmement important, cette question des partenariats. Finalement, ce que je vois de plus en plus, au travers des visites de terrain, des rencontres au niveau national ou local, c'est que le droit à compensation et les MDPH sont de plus en plus connus...mais j'ai envie de dire que les MDPH, leurs missions et leurs rôles, sont en réalité méconnus. Il y a un certain fantasme : elles peuvent tout résoudre, tout faire. Concernant cette mission d'évaluation multidimensionnelle et pluridisciplinaire, il n'a jamais été mentionné que la MDPH devait la réaliser toute seule. Cette évaluation, elle concerne tous les professionnels qui accompagnent ou interviennent auprès d'une personne, lorsqu'il s'agit, de rechercher des réponses de droit spécifique, de droit à la compensation.

La MDPH ne peut pas réaliser sa mission d'évaluation seule, elle a besoin d'un certain nombre d'informations, spécifiques et pertinentes. Elle n'a pas forcément besoin de toutes les informations, de biographie, de plan d'action de l'établissement ou du service. Elle a besoin de connaître les réalisations d'activités, les participations de la personne à la vie de la société, ce qui les limite ou les restreint, ce qui est obstacle ou facilitateur, l'évolution aussi de la situation. Ce sont essentiellement ces informations-là qui lui sont nécessaires pour réaliser l'évaluation et proposer des réponses de compensation. Certes, elle a besoin de connaître, via le médecin par exemple, le diagnostic, les déficiences, les altérations des fonctions, mais elle a aussi besoin de connaître ce qu'il en est du traitement et de ses conséquences, de l'évolution de la maladie, de l'impact de ce traitement sur la formation, sur la scolarité, pour suivre les cours, etc., si la personne doit se déplacer pour la prise en charge thérapeutique, etc. Par exemple, pour une personne souffrant d'une insuffisance rénale, la MDPH aura besoin de connaître les modalités de prise en charge thérapeutique, savoir si une dialyse est en cours, comment ça se passe, si ça génère ou non de la fatigabilité, des contraintes d'emploi du temps...

La MDPH doit donc recueillir des informations spécifiques de la part d'autres professionnels, partenaires, y compris de la famille. **Chaque partenaire a un niveau d'observation, de connaissance de la situation à différents moments, dans différents lieux.** Il est nécessaire de coopérer pour faire en sorte que ces différentes observations se croisent et permettent une connaissance plus fine de la situation. Cette démarche d'évaluation multidimensionnelle nécessite donc de faire intervenir l'ensemble des partenaires, et ce toujours dans l'objectif d'apporter des réponses de compensation cohérentes et coordonnées, au service de la personne. **Cette démarche de coopération, on l'a nommée « démarche de GEVA-compatibilité »**, non pas parce que le GEVA résout tout, mais pour faire référence à une démarche de partage d'informations compatibles avec les besoins des MDPH, une démarche qui soit calée sur les concepts, issus de la loi 2005 et de la CIF, que promeut le GEVA.

Cela traduit cette idée de rapprochement des partenaires et fait écho à leur volonté de se concerter et de collaborer. Le point d'aboutissement de cette démarche de « GEVA-compatibilité », c'est la **construction d'outils, ensemble**. Mais pour arriver à ce point d'aboutissement, il faut d'abord entrer dans la démarche. L'idée est de faire en sorte que ces outils, supports de cette démarche de coopération, soient basés sur des concepts et nomenclatures communs. Il pourra être envisagé d'extraire des items du GEVA, autour desquels les partenaires pourront se transmettre des informations car cette démarche s'entend dans la réciprocité. Il s'agit de faire en sorte que les informations qui seront transmises à la MDPH par des professionnels (l'ergo, la famille, le médecin, l'enseignant,...), puissent être intégrées dans le GEVA, ses volets, et affinent la connaissance d'une situation individuelle. Et vice-versa, l'idée, c'est que les informations issues du bilan, de l'évaluation faite par l'équipe de la MDPH, puissent être transmises aussi aux partenaires. **C'est la réciprocité du dialogue qui est recherchée.**

Marie-Pierre Toubhans

On retiendra trois maîtres mots : la coordination, le partenariat et la réciprocité.

Je passe maintenant la parole à Fabienne Corre, qui est en charge de l'accompagnement des étudiants handicapés au ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Depuis la loi de 2005, les établissements ont de nouvelles responsabilités, ce qui s'est traduit par l'émergence de nouvelles fonctions pour mener à bien l'observation et l'évaluation des besoins afin de mettre en place les accompagnements utiles et nécessaires, dans une perspective d'autonomie des jeunes. La dernière enquête de recensement, de 2012-2013, indique qu'il y a plus de 15 000 étudiants dans l'enseignement supérieur. La question, que je voulais poser, c'est celle d'un outil commun d'évaluation, qui a été repris dans le cadre du Comité Interministériel du Handicap de septembre dernier. Un travail a été mené, une expérimentation est en cours. A partir de quels constats cette expérimentation a-t-elle été lancée ? Quels sont les objectifs concrètement poursuivis pour, on l'espère, conduire à une généralisation, y compris au-delà du seul champ de votre ministère ?

▪ **Fabienne Corre**, chargée de mission handicap, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR)

Bonjour à tous.

Merci de cette journée d'étude, puisque nous sommes, le Ministère et l'enseignement supérieur en général **confrontés aux mêmes problématiques**.

Le rôle du ministère est un **rôle d'accompagnement des établissements sur ces**

questionnements, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des besoins. Le contexte qui nous a conduit à cette réflexion sur un outil d'aide à l'évaluation est important.

La loi du 11 février 2005 et son article 20 donne de nouvelles obligations aux universités d'accueillir et d'accompagner les étudiants dans la formation de leur choix en mettant en place les accompagnements nécessaires au suivi de leur parcours. Il y a également des décrets et circulaires spécifiques sur les examens et concours. **La déclinaison de l'article 20 s'est faite sous la forme de la Charte université et handicap de 2007 qui décline les obligations des établissements.**

La première chose, essentielle, c'est le fait d'avoir un point d'entrée obligatoire d'information et d'accompagnement pour les étudiants handicapés. Et un premier constat : aujourd'hui toutes les universités ont un service plus ou moins développé. Cette Charte a été déclinée dans les Grandes Ecoles.

La seconde c'est **la définition dans la Charte, de l'équipe plurielle.** Dont on peut faire le parallèle avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH. **On est dans un contexte d'enseignement supérieur qui est tout à fait particulier et la structure handicap, le référent, le chargé de mission va avoir pour rôle de mobiliser les partenaires au sein de l'établissement, mais également à l'extérieur pour analyser, accompagner l'étudiant et mettre en place les aménagements si nécessaires.** L'enjeu c'était vraiment de décliner le rôle du service médical, le rôle des équipes pédagogiques, avec un besoin d'investissement de ces équipes dans les modalités d'accompagnement.

Cette Charte arrivée à échéance, a été renouvelée en 2012. Je dirais qu'elle se situe dans la continuité, même si elle est beaucoup plus ambitieuse. Elle la renforce. Elle décline l'enjeu de construire un **schéma directeur handicap pour les établissements,** qui introduit une prise en compte du handicap **dans l'ensemble des domaines de l'université, avec le développement d'une vraie politique d'accompagnement des personnels handicapés, l'amélioration de la lisibilité des formations et de la recherche concernant le handicap, et le renforcement de l'accompagnement des étudiants handicapés.** Je souligne ici qu'il y a l'accompagnement pendant les études, mais à l'université, ça concerne aussi **l'insertion professionnelle, puisque c'est devenu une de ses missions depuis 2007. Dernier axe de ce schéma, le plus transversal, c'est de favoriser l'accès à l'ensemble des services de l'université,** ça veut dire tout. On peut parler de l'accessibilité physique, de l'accessibilité au numérique, de l'accessibilité des services, et là, je dirais que ça concerne, aussi bien les étudiants, que les personnels, la vie universitaire... Cet axe est essentiel car il peut être un véritable socle pour le reste.

Ce schéma directeur était une annonce ambitieuse de la Charte, qui s'est concrétisée par son inscription dans la loi de juillet 2013. Désormais, les établissements d'enseignement supérieur sont obligés de définir, d'adopter et de mettre en œuvre un

schéma directeur.

Ce qui est intéressant, c'est de voir que **tout ce contexte réglementaire n'est rien sans la dynamique et l'investissement réels des établissements**. Cela a permis de définir certaines orientations. Mais les initiatives des établissements, ce sont elles qui permettent aujourd'hui d'afficher le graphe de l'augmentation du nombre d'étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur en général. Au fur et à mesure de la mise en œuvre des différents cadres réglementaires et des chartes, on voit (notamment à partir de 2007), une augmentation importante du nombre d'étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur.

91% des étudiants dans l'enseignement supérieur sont dans les universités, et cette courbe continue à prendre de l'ampleur.

J'ai rajouté le point de 2014. Car si l'analyse du recensement de 2014 n'est pas terminée, le nombre d'étudiants, lui, pouvait être intégré. Il révèle encore cette année, une augmentation de quasi 15% du nombre d'étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur, soit **près de 18 200 étudiants, dont 16 600 à l'université, soit 90% à l'université**.

C'est le premier effet des cadres et réglementations et surtout de la mobilisation des établissements, il ne faut pas l'oublier.

Je vais commencer par tout ce qui est positif :

- **une augmentation considérable du nombre d'étudiants, plus de 14% par an depuis 2005.**

- **Une évolution des parcours : on a vu au cours des années se diversifier les choix en termes de discipline, de formation.** On constate vraiment une amélioration. Il y a de plus en plus de choix, et c'est positif.

- **Il y a également une amélioration de la fluidité du parcours.** Comment l'évaluer ? Il ne s'agit pas seulement de « chiffrer la réussite », car on peut avoir un maintien dans le système universitaire qui peut être une réussite extraordinaire pour un étudiant, ne pas s'éloigner de son parcours de formation, même s'il ne passe pas les différentes barrières des années, cela peut être par rapport à la vie personnelle, ou simplement le fait de reprendre des études parfois... C'est toujours gênant de donner des chiffres sur cette fluidité, car on risque toujours de s'aligner sur le « parcours universitaire parfait ». **On évalue la fluidité d'un parcours par le nombre d'étudiants en licence par rapport au nombre d'étudiants en master.** Et après, au sein de la licence, qui est de trois ans, par la représentation du nombre d'étudiants en première, deuxième puis troisième année. Après, on peut comparer la fluidité d'un parcours d'un étudiant « lambda » avec celle d'un étudiant handicapé en regardant le rapport entre le nombre d'étudiants par exemple en L et le nombre d'étudiants en M. Schématiquement, tous étudiants confondus, c'est trois étudiants en L pour un seul en M. On peut comparer à chaque fois les deux populations pour chaque année.

En 2011-2012, qu'est-ce qu'on observe ?

Une surreprésentation des étudiants en situation de handicap en licence, notamment en première année. **Cela veut dire que cette première année est véritablement une transition pouvant se traduire par un frein.** Après, on voit que le delta avec la population générale est moins important en L 2, L 3, M 1, M2. **La difficulté majeure est en première année d'université. Sur les deux années suivantes, on voit que grâce aux dispositifs, on arrive à réduire ce biais entre les deux populations.** On n'est pas pour aller vers un alignement mais une tendance à un rapprochement entre les deux populations.

Il y a donc une meilleure transition vers le master et en première année, visiblement, on commence à améliorer, soit l'accompagnement, soit l'accessibilité, soit les deux en même temps. La fluidité des parcours est améliorée mais on voit que pour certaines situations de handicap, elle est encore très discutable. Notamment pour les étudiants avec des troubles du langage et de la parole, des troubles psychiques et des troubles viscéraux. Ces étudiants sont encore freinés dans leurs parcours. **Globalement, il y a une amélioration de la fluidité du parcours mais peut-être qu'on n'est pas encore totalement accessible pour certaines situations de handicap ou alors qu'on n'accompagne pas encore assez de manière spécialisée certaines situations de handicap.**

- La répartition des étudiants selon les filières se diversifie mais pas suffisamment. Il faut continuer car cela montrerait qu'il y a un véritable choix de la personne en situation de handicap quant à son parcours.

Par rapport à la population générale, on voit qu'il y a une sur-représentation des étudiants en situation de handicap dans la filière LSHS et une sous-représentation dans les filières éco et santé. Et il y a aussi un choix préférentiel pour les filières courtes (DUT).

Si je prends situation de handicap par situation de handicap, les résultats sont différents. Quand vous regardez le graphe à droite s'intéressant aux étudiants ayant des troubles du langage et de la parole, vous voyez une forte distorsion de répartition dans les filières par rapport à la population générale, notamment dans les filières LSHS et droit - sciences éco avec une très forte sous-représentation et une « ultra-représentation » dans les filières courtes.

Donc si le libre choix de formation s'améliore, il reste encore clairement restreint pour certaines situations de handicap. Logiquement, ce choix devrait être possible dans toutes les filières. D'ailleurs, pour certaines situations de handicap, le profil de choix est identique à celui de la population générale.

Il y a aussi l'évolution du nombre de jeunes concernés. On ne peut pas accompagner de la même manière quand le pourcentage d'étudiants augmente. 500 étudiants à accompagner, ce sont 500 situations différentes. C'est difficile pour les établissements, et cela doit être impulsé par la présidence. Il faut donc gérer et modifier, peut-être, les manières

d'accompagner ces étudiants pour avoir un rapport personnalisé avec chacun d'entre eux.

Le profil des étudiant change lui aussi et on voit que certaines situations de handicap sont de plus en plus représentées à l'université. Vous avez ici un graphe où chaque ligne représente une année universitaire. 2013-2014 est la courbe la plus au-dessus et on voit bien la tendance. On a un nombre très important d'étudiants avec des troubles du langage et de la parole et des troubles psychiques. Ce sont les situations les plus freinées dans les parcours et dans les choix.

Un objectif, le premier : **il faut améliorer l'anticipation, identifier l'ensemble des freins sur toute l'année et de la même façon, il faut identifier tous les facilitateurs pour l'étudiant, étudier tous les champs du parcours, les étapes.** Il faut réfléchir le plus en amont possible à l'ensemble de l'année, à tous les moments de l'année, notamment **les stages**. Les professionnels veulent une amélioration de leur formation. Comment sortir de la « prise de notes - tiers-temps »? D'abord c'est souvent la demande de l'élève lui-même, il veut de la prise de notes partout et un tiers-temps. **Or, il arrive dans un contexte d'enseignement différent, il devient un jeune adulte. Et le contexte universitaire est différent car il mène vers une insertion professionnelle.** Il ne faut pas tout recommencer mais faire comprendre que l'accompagnement ne sera pas une simple continuité du secondaire. **Car pour l'université il y a certainement plus adapté.**

Pour les universités, ce sont de nouvelles missions, qui lui ont été confiées avec des personnels formés, avec l'expertise des personnes handicapées, avec des partenaires, notamment associatifs... Mais il y a besoin aussi d'un **guide commun d'évaluation des besoins. Ce n'est pas une fiche à remplir**, mais un guide destiné à montrer l'ensemble des champs à évaluer et qui va servir de base commune à l'adaptation dans chaque établissement. Chaque établissement étant autonome, il met en place les procédures de son choix. Cette réflexion s'est faite dans un groupe de travail avec des établissements, l'association APACHES, la CNSA, d'autres ministères et l'association Droit au Savoir.

L'objectif de ce guide, est d'être un outil d'aide autant pour les professionnels des structures handicap et les établissements que pour l'étudiant. Le premier champ à explorer est le projet de formation, le projet professionnel. Et ensuite, il y a une déclinaison permettant à l'étudiant et au chargé d'accompagnement **d'explorer à la fois les freins, pour les éviter ou les surpasser, et les facilitateurs. Dans différents domaines, l'environnement universitaire, l'accès à l'information, les déplacements, les activités directes en relation avec la formation choisie.** Tout est exploré.

A quel moment ? **Surtout le plus tôt possible** pour l'analyse des besoins car il permet

d'introduire une étape entre la demande et la définition du plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé. Si la demande est une prise de note et un tiers-temps, on va poser une étape d'analyse des besoins et peut-être qu'au final, on répondra par un temps majoré et de la prise de notes, avec une mise en place différente selon les UE ou on répondra par d'autres moyens. **L'université a aussi des ressources en termes de recherche, de modalités pédagogiques à explorer.**

Le résultat de cet entretien reste la propriété de l'étudiant et pourquoi pas un outil de liaison avec la MDPH si l'étudiant souhaite faire des demandes auprès de la MDPH. Ce guide a été finalisé en juillet de cette année et je remercie les sept établissements ayant accepté de l'expérimenter.

Le but, était de partager toutes les bonnes pratiques ayant pu être mises en place. Et de l'expérience tirée, essayer de disséminer et continuer à l'enrichir par la suite. Sachant que, les universités sont autonomes, elles peuvent utiliser cet outil ou leurs propres outils.

Sur le sujet du guide d'évaluation, l'important, c'est que **c'est l'étape essentielle pour évaluer les besoins, une étape transitoire pour définir le plan d'accompagnement.**

Je n'ai pas parlé de tous les partenaires. **La structure handicap et l'étudiant, c'est la première relation.** L'étudiant a aussi **des relations partagées** avec les médecins désignés par la MDPH dans les SIUMPPS. Il y a aussi les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle qui ont développé de nombreuses compétences. Et l'étudiant, en premier lieu, doit faire appel **à l'ensemble des services de droit commun.** Et s'il n'a pas besoin d'être accompagné, tant mieux. En premier lieu, c'est le droit commun. Après, il peut être accompagné, être mis en liaison.

Marie-Pierre Toubhans

Rapidement, une deuxième question concernant les jeunes arrivants à l'université. C'est là quelque chose de nouveau qui débute. Ma question est sur le fait de devenir jeune adulte et sur la place que doit prendre ce jeune adulte dans le processus d'observation, d'évaluation des besoins ? Au moment de la loi sur la refondation de l'école, nous étions intervenus en indiquant que par rapport au PPS, il y avait un enjeu particulier à ce que le jeune puisse participer pleinement, pour apprendre à formuler ses besoins. Il y a là aussi une spécificité liée à la situation de devenir majeur et d'avoir de nouvelles responsabilités.

▪ Fabienne Corre

Pour tout jeune, le passage à l'enseignement supérieur est un passage à l'âge adulte, aussi important pour lui que pour ses parents. C'est une transition difficile pour tous. Néanmoins, elle est nécessaire. Par exemple, j'ai vu certains étudiants refuser tout accompagnement devant leurs parents. Par contre, une fois reçu seul, les choses étaient

différentes. Les étudiants sont majeurs. Et les acteurs de l'université n'ont pas à recevoir les parents et réglementairement, ils ne le doivent pas. Chaque jeune a droit à ses choix, handicapé ou pas. S'il veut venir en touriste, il a le droit comme les autres. S'il ne veut rien faire, il a le droit comme les autres. Il n'a pas plus le devoir de réussir qu'un autre. C'est important pour lui et pour sa famille de faire cette transition et c'est complexe.

Les jeunes ne sont pas lâchés à l'université s'ils ne le choisissent pas. Un étudiant en situation de handicap n'est pas obligé de contacter la structure handicap. S'il veut avoir un parcours sans accompagnement, c'est son choix. Nous n'avons pas à faire une enquête de signalisation pour que tout étudiant en situation de handicap se déclare. Quand vous voyez l'enquête, on voit qu'il y a de nombreux étudiants handicapés qui ne se déclarent pas. Certains ne se déclarent pas et voient par la suite qu'ils auraient besoin d'un accompagnement, mais c'est un choix personnel. Certains étudiants ont des difficultés à lâcher les parents, mais comme tout étudiant. **Chacun doit accompagner l'étudiant vers cette transition.**

Je rajoute une spécificité liée au handicap, c'est bien de rappeler à l'étudiant qu'il doit être moteur. Personne n'organise les aménagements. Certains étudiants se plaignent car ils pensent que c'est automatique. Certains étudiants viennent à l'examen avec un aménagement alors qu'il voulait faire cet examen sans aménagement. Heureusement qu'on ne met pas en place les choses de force. **L'étudiant doit se prendre par la main, tester. Et quand il a un plan d'accompagnement qui ne convient pas, il faut qu'il revienne. Il peut y avoir une mauvaise évaluation, des outils inadaptés mais il faut le signaler.** On ne peut pas dire que ça ne va pas au bout d'un an, il faut le dire avant.

L'étudiant est moteur dans toutes ses démarches. La structure handicap est là aussi pour leur rappeler les choses, surtout en première année, et en master on pense qu'ils doivent commencer à connaître les procédures.

L'étudiant doit être moteur vis-à-vis des acteurs autres comme la MDPH. La structure handicap n'a aucun droit d'aller vers la MDPH. C'est à l'étudiant de le faire. La structure handicap va dire : « ce serait bien que tu te poses la question » et l'étudiant doit attraper cette information et faire la demande de manière anticipée comme les autres démarches. Et il sera propriétaire de l'ensemble des évaluations, outils renseignés pouvant aider la MDPH pour ne pas tout recommencer car à l'université, on est dans un contexte d'apprentissage et d'insertion professionnelle. Et ces éléments peuvent servir à la MDPH pour une évaluation RQTH par exemple.

Marie-Pierre Toubhans

Un dernier regard, complémentaire, celui de Christelle Landfried, Directrice du Service d'Intégration Scolaire et Universitaire en Lorraine avec un positionnement particulier et

spécifique. On parlait de médiation entre le jeune et les établissements, parfois avec les parents, mais je crois que, du coup, avec les différentes interventions, on perçoit l'enjeu des partenariats pour arriver à cette approche globale du jeune, de ses besoins et des accompagnements à mettre en œuvre. Donc, comment prépare-t-on avec ce jeune adulte l'évaluation de ses besoins ? Car les exprimer, cela s'apprend, l'environnement est nouveau et on voit bien qu'il y a un enjeu pour éviter les ruptures de parcours.

▪ **Christelle Landfried**, Directrice du Service d'Intégration Scolaire et Universitaire (SISU)

Bonjour à tous.

En préambule, le SISU est une association d'associations. Il a été créé de façon particulière, c'est-à-dire qu'il y a une dizaine d'années, l'université de Nancy et les associations se sont interrogées sur l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. L'université de Nancy avait fait la demande d'une seule association interlocutrice. Voilà comment l'association a été créée.

On est à l'articulation de différents dispositifs : des établissements et structures accueillant des lycéens, des parents et puis des lycéens ou plutôt des futurs étudiants ; et puis, par le biais d'appels d'offres, conventions, partenaires d'établissements d'enseignement supérieur, l'université de Lorraine, les écoles d'archi et d'autres écoles qui prennent contact avec nous. Nous sollicitons aussi nous-mêmes d'autres écoles.

Ce rôle est vraiment particulier. Il est intéressant et vraiment central. Mais on ne fait pas à la place de l'étudiant, de l'université, ou du service accueillant l'étudiant.

Il y a une diversité de situations, autant qu'il y a d'étudiants.

Il y a en Lorraine des manifestations « handicap et études sup', c'est possible », par lesquelles on est amené à rencontrer les futurs étudiants. Ensuite, lors d'un rendez-vous, SISU explique les dispositions possibles et le fait que ça va changer. Il y aura des accompagnements, mais sous une forme différente. Car il faut valoriser ce qui va être fait, ne pas faire peur mais ne pas leurrer non plus en disant que ça va être la même chose. C'est indispensable à notre sens d'insister sur ce changement, de le réexpliquer à l'étudiant, et à sa famille. C'est vraiment une transition particulière à cet âge-là, donc on est conscient de cette difficulté et de cette approche pouvant être quelquefois très violente. Cela peut être vécu comme quelque chose qui « n'est pas possible ». Et nous disons « si, c'est possible, mais différemment ».

Si tant est que le futur étudiant donne les pistes pour l'accompagner et ce n'est pas aisé non plus. Les familles ne disent pas forcément tout. On peut découvrir des compensations à apporter dont on n'a pas eu connaissance.

Ce qui nous tient à cœur, c'est de faire comprendre à l'étudiant comment il doit nous amener

ses besoins car, c'est vrai, souvent il nous dit : « j'ai ça ». « Oui, d'accord mais pourquoi ? ».

Il faut le faire passer d'une logique de « j'ai » à « j'ai besoin de ».

Il peut dire qu'il a une AVS, mais que fait son AVS avec lui ? Il y a l'exemple d'une jeune fille en début d'année me disant : « mon AVS ouvre mon sac, sort mon ordinateur et enlève ma veste ». Donc quelques semaines plus tard, quand on a fait la commission handicap, on a trouvé des moyens de compensation mais pas forcément la présence de quelqu'un, d'un professionnel qui va sortir l'ordinateur du sac.

Il y a des choses qui sont résolues de façon assez simples en creusant un peu ce qu'il y a derrière « j'ai » et « il me faut ».

Ce travail est réalisé en commission handicap. Ce sont des commissions se réunissant à chaque fois qu'il y a un besoin plus conséquent que le temps majoré. Il y a le médecin de santé-U, l'étudiant, souvent sa famille en première année, le chargé d'accueil, un enseignant et le SISU. Parfois les parents viennent seuls, sans l'étudiant et là, on réorganise la réunion car il faut la présence de l'étudiant, c'est pour lui que toutes ces choses-là s'activent.

C'est vrai qu'on aborde les choses année après année et autant de fois que l'étudiant, la famille, ou les enseignants le souhaitent. Car il peut y avoir des choses auxquelles on n'a pas pensé. Parfois, il faut réajuster en cours d'année.

C'est à ce moment que seront définis ses besoins et les accompagnements mis en adéquation avec ces derniers. Je ne vous cache pas que quelquefois les accompagnements mis en place sont vécus comme : « je n'ai droit à rien, ce n'est pas normal ». Mais au fil du temps, on voit que ça fonctionne et l'étudiant va nous dire : « là, effectivement, ça a bien marché ». On voit que ce sont des ajustements mais toujours pour répondre aux besoins définis de l'étudiant.

Marie-Pierre Toubhans

Deuxième interrogation, on parlait tout à l'heure du comité de pilotage étudiant et de la typologie des prestations et compétences qui mentionne les prestations possibles, les tarifs pratiqués, et les financeurs.

Or les effets secondaires existent et il y a des remarques que nous ne pouvions pas faire auparavant. Deux exemples issus de notre enquête : le premier, la coordination. 60% des étudiants disaient l'assumer seuls. Le second, l'aide au travail personnel à domicile. Un jeune sur deux disait en avoir besoin. A quoi correspond cette aide au travail personnel à domicile, car ce n'est ni du soutien scolaire ni de l'aide à domicile ? Et peut-être si vous avez quelques exemples ?

▪ Christelle Landfried

Sur la typologie des prestations, il faut s'en servir au regard de l'évaluation mais pas comme un catalogue en fonction de chaque handicap, ce qui ne fonctionne pas car on crée alors des besoins ou des moyens de compensation qui ne sont pas adaptés à la situation de l'étudiant.

Pour revenir à la coordination, c'est vraiment quelque chose d'indispensable. J'ai repris la définition du Larousse : « mettre en lien, articuler les choses entre elles ». C'est quand même relativement simple. La coordination, c'est ça. C'est simplement ça et c'est tout ça.

Moi, je ne suis pas pour que l'étudiant se détache des actes mais il faut lui donner les pistes sur comment, où, pourquoi. Je pense qu'on est là pour le guider, lui montrer. Un étudiant en situation de handicap abordant les études supérieures, entre les transports, le logement, les cours. Tout est nouveau. Il me semble indispensable d'avoir cette coordination, d'être autour de lui sans lui montrer qu'on est là.

En Lorraine, l'étudiant ne voit pas ce qui est fait pour lui mais il sait à qui s'adresser selon son problème. S'il a un souci de transport, on lui donne la personne à contacter. Les parents le savent mais c'est quand même différent comme démarche de demander à un professionnel ou à une association plutôt que de dire : « maman, tu peux faire ? ».

Cette coordination est importante, c'est un tremplin pour permettre l'autonomie de l'étudiant et ce passage au statut d'adulte.

Sur l'aide personnelle aux devoirs, souvent on nous a dit : ils ont un PC, ça va aller. **Sauf que l'ordinateur ne résout pas tout et on est conscient que le travail universitaire, c'est le présentiel au cours et beaucoup de travail personnel qui dépasse les parents qui aidaient aux devoirs parfois jusque-là.**

C'est vrai qu'on est là pour les aiguiller vers des moyens de compensation techniques. Régulièrement, nous intervenons dans les EREA pour dire aux jeunes d'utiliser l'outil informatique, pour faire leur lecture avec des logiciels. On travaille avec ces établissements en amont pour que les jeunes arrivent avec des outils.

Le SISU est dans les mêmes locaux que le foyer AGI, c'est une association cousine. **Les étudiants hébergés dans le foyer, en situation de handicap moteur, peuvent bénéficier de ces heures de travail personnel. Tous n'en font pas la demande mais comme n'importe quel étudiant : certains travaillent, d'autres pas, d'autres différemment. Libre à eux.** On voit que ces temps sont privilégiés. En octroyant une ou deux heures, voire trois, à l'étudiant, on ne peut pas dire qu'il n'est pas autonome dans son travail personnel. Là, on est vraiment dans des choses qui font que c'est le petit coup de pouce, par exemple un schéma à faire où il y a besoin d'une aide humaine. C'est toujours dans un souci d'autonomie.

▪ Échanges avec la salle

Bonjour,

● **Emmanuel Guichardaz**, je suis moi-même enseignant. Je suis le rapporteur de la commission éducation, scolarisation du CNCPH. Je voulais savoir où on en était, dans la réflexion autour de l'accessibilité pédagogique des universités ? Parce qu'on voit bien, pour reprendre le propos de José Puig, que parfois, on a encore ce glissement entre les moyens de compensation, ou en tout cas un défaut, et un investissement insuffisant sur les questions d'accessibilité. Dans l'enseignement universitaire, cette question se pose et elle bénéficie à tous les étudiants, avec par exemple la possibilité de mettre de plus en plus de cours en ligne, ce qui peut compenser en partie la prise de note, avec une concentration sur d'autres types de besoins comme l'aide au travail personnel qui effectivement semble souffrir encore d'un certain déficit.

● Bonjour,

Je suis **Benoît Blossier**, chercheur au CNRS, je suis déficient visuel. Est-ce que Fabienne Corre a des chiffres similaires à ce qu'elle a présenté sur les filières sélectives, les établissements avec CPGE, et quels types d'étudiants handicapés vont dans ces filières ? Est-ce que leur réussite aux concours est similaire à celle des élèves lambdas ?

● **Hélène de Gueuser, Association pour l'aide au handicap au ministère des Finances.**

Sur les besoins, et concernant la question du rythme de la scolarité, quelles réponses sont apportées ? Et quel lien avec des écoles de nos ministères, notamment économiques et financiers, ce sont les établissements que je connais le mieux, qui ne relèvent pas de l'enseignement supérieur ? On nous dit : « vous n'êtes pas à l'université, donc les aménagements, les réflexions, les obligations ne sont pas opposables ».

En même temps, on ne peut pas nier qu'il y a une vraie interrogation des responsables d'établissements qui veulent assurer la réussite de leurs stagiaires, et bien entendu de leurs stagiaires en situation de handicap. Les stagiaires qui arrivent dans ces établissements de formation métier, qu'ils aient passé le concours ou qu'ils aient été recrutés par le recrutement contractuel, l'administration les a choisis, et elle a une obligation qui se poursuit pendant la scolarité. On essaie de leur faire prendre conscience. Ça commence à germer, mais ils sont très désemparés, car accompagnement, pour eux, c'est tiers-temps, prise de note, aide technique, aide humaine, mais au-delà, comment faire la part des choses dans le parcours d'un stagiaire ? Et on a beaucoup de difficultés avec les étudiants en situation de handicap psychique qui arrivent avec un niveau universitaire souvent largement supérieur au niveau de recrutement du concours. Dans la promo, ils voient qu'il y a des stagiaires en situation de

handicap, et ils se disent : « c'est bon, je suis au bon endroit et je vais pouvoir poser mes valises en termes de compensation du handicap, je ne vais pas avoir besoin de me manifester ».

Est-ce que vous avez contacté des établissements de formation de cette nature en pensant le guide d'entretien ? Je pense qu'il y a vraiment des liens à faire avec l'emploi. Cette responsabilisation aussi du stagiaire, car quand il va se retrouver dans son milieu professionnel, il va falloir qu'il ait eu l'habitude d'évaluer ses propres besoins de compensation. Donc, j'espère qu'on pourra travailler ensemble...

▪ Fabienne Corre

Chaque domaine nécessiterait une longue réponse. L'accessibilité pédagogique, c'est un mouvement, les modalités pédagogiques, leur évolution, c'est toujours en mouvement, à l'université. Mais aujourd'hui, c'est particulièrement médiatisé parce qu'il y a aussi des moyens technologiques qui font qu'il y a une tendance à l'utilisation massive de ces outils.

Il y a le constat et il y a l'obligation, c'est toujours pareil. L'obligation, elle est qu'effectivement les universités ont des systèmes, puisqu'on parlait notamment de l'utilisation massive des outils numériques, théoriquement, accessibles... En pratique, on sait que ce n'est pas le cas partout. Quand je vois un site qui me dit qu'il est accessible avec telle norme, je le défie, cinq minutes après, de l'être encore. C'est pareil. Qu'est-ce que ça veut dire ? On peut discuter des normes, etc. Je trouve que, dans les établissements, c'est ce qu'on essaie de faire au ministère et c'est ce que l'ensemble des chargés de mission handicap font, c'est d'introduire la notion de : « je suis un étudiant handicapé, comment je vais faire ? », et ils auront de plus en plus de poids et de pouvoir pour le faire, dans la réflexion du numérique, dans la réflexion pédagogique. Les universités doivent avoir un schéma directeur du numérique. On les incite et on va développer des formations en ce sens. Il faut avoir des partenaires et aller vers plus de collaboration entre le service numérique et le service handicap d'accompagnement de l'étudiant.

Il faut que le schéma directeur du handicap ne soit pas monté de toutes pièces, qu'il ait des branches spécifiques, mais aussi communes à d'autres schémas directeurs, notamment celui du numérique. Il y a encore beaucoup de choses à faire. Le problème est le même que dans le bâti : les choses ont été faites, et maintenant, on se pose la question. Donc, oui, dans certains établissements, c'est une remise en question importante.

Le schéma directeur handicap, ce n'est pas seulement une obligation. Je crois que c'est surtout, pour les établissements, une façon d'avoir le pouvoir, de montrer ce qu'ils font et de se poser la question dans toutes les dimensions de l'université. Deuxième chose : ça va être un outil d'aide pour répondre à l'ensemble des obligations réglementaires. C'est vrai que le numérique, c'est une réflexion qu'on a au ministère, c'est bien de se poser la question sur la

révolution pédagogique, en se demandant : « et si je suis un étudiant en situation de handicap, comment ça va se passer pour moi ? ». Car en général, ça enrichit énormément le système d'évaluation, les modalités d'évaluation, d'enseignement, et ça va être bénéfique pour tous, on le sait très bien.

Après, je dirais qu'il faut faire attention. C'est extraordinaire de se dire que, plutôt que de la prise de note, je vais avoir mes cours en ligne... Mais c'est aussi un danger, de désocialisation. D'ailleurs, les étudiants lambda qui sont en prépa médecine, qui ont les cours sur Internet, et restent chez eux, sont sujets à la dépression. Je trace un trait un peu exagéré, mais c'est important que, dans cette mouvance d'utilisation majeure, on veille à souligner que ça peut être un frein supplémentaire, et il faut faire attention que ça ne devienne pas le « tiers-temps » du futur.

Les grandes écoles. La représentativité des étudiants en CPGE est très faible. Elle est très faible parce qu'il y a encore des difficultés au niveau des concours. Il faut un accompagnement pour que les choses s'améliorent, du dialogue. Même s'il y a des spécificités dans les prépas, il serait bon aussi de tenir compte de tout ce qui a été fait dans les universités... Par exemple, sur la répartition des étudiants... 24% de la population générale est en CPGE, et 7,5%, pour les étudiants handicapés. Il faut encore plus et mieux adapter les concours. Il y a aussi l'enjeu que les grandes écoles s'approprient les outils mis en place dans le supérieur, parce que ça peut être intéressant de faire des parallèles. En ce qui concerne l'enquête, les écoles n'y répondent pas. Dans la réglementation de l'enseignement supérieur, c'est le chef d'établissement qui décide des procédures. Il doit respecter la loi, mais il décide des procédures. En CPGE, c'est le proviseur du lycée. D'où le fait que les étudiants, en CPGE ou en BTS sont accompagnés dans un modèle similaire à celui avec lequel ils ont été accompagnés jusqu'au Bac.

Dans l'enquête à laquelle répondent les chefs d'établissement sur les aides mises en place, etc., il n'y a pas de donnée sur la réussite.

Une dernière réponse sur la problématique des rythmes, les stagiaires, l'emploi. Bien évidemment que ce guide, cet outil, est à la disposition de tous. Il est fait de façon à être suffisamment ouvert pour être adapté à de nouvelles situations. Puisqu'on peut très bien, à la limite, décliner tous les champs explorés de l'autonomie de l'étudiant dans le champ professionnel, en l'adaptant. C'est un partage qui doit être fait.

On peut le comparer au fait qu'il y ait des étudiants en université qui sont en CFA. Le choix est souvent de dire : il y a une structure handicap qui existe et accompagne. C'est évidemment elle qui a l'expertise, les outils, donc c'est elle qui va accompagner. Mais financièrement, ce n'est pas elle.

Avant que je n'oublie : le rythme scolaire. Parce qu'effectivement, c'est une question qui se pose à l'université très souvent. L'adaptation du rythme doit être faite si nécessaire, et la

règlementation le permet. Une formation de trois ans peut être étalée sur quatre, cinq, six ans si nécessaire. Et je vais prendre en parallèle une formation de master qui implique six mois de stage, quelque chose quasiment en alternance, il y a des possibilités d'adaptation. Par exemple, la deuxième année est faite avec une sorte de mi-temps université/emploi, et on va étaler cette année en deux ans si nécessaire, peut-être plus. L'important, après, dans l'étalement des études, c'est qu'il y ait une cohérence pédagogique. Les choses se construisent avec l'employeur d'une part et l'équipe pédagogique d'autre part. La réglementation qui permet de conserver ses notes pendant cinq ans, demande une réflexion, car si on fait tout dans le désordre, c'est une catastrophe pour l'étudiant. Le ministère contribue à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap en formation initiale, pas ceux de la formation continue. Car les étudiants en formation continue, c'est au niveau de l'employeur et du centre de formation qu'il y aura un investissement.

Après, pour le lien avec l'emploi, c'est pareil, cet « étudiant », est à cheval entre l'accompagnement des personnels et l'accompagnement des étudiants, comme l'est un étudiant par exemple en master ou doctorant. Typiquement, un étudiant qui est un étudiant doctorant, salarié, il est suivi par la mission handicap des personnels à l'université, pas par celle des étudiants. Et le FIPH-FP, bien sûr.

La structure handicap « étudiant » garde une expertise, mais de plus en plus, ce sont des personnels, avec une procédure particulière et des accompagnements mis en place par l'employeur.

- **Christelle Landfried**

Je voulais rebondir sur le rythme scolaire et l'aménagement du cursus. Souvent, il est défini en commission handicap par les enseignants. Il s'est avéré il y a quelques années, que les enseignants ne venaient pas forcément à chaque commission handicap. Donc l'étudiant faisait seul le choix. La première année, il faisait ce qu'il aimait, et ensuite, il était en difficulté car il faisait le reste. Donc maintenant, c'est vrai que c'est toujours sous couvert de l'apport pédagogique de l'équipe enseignante. Ça me semble un préalable vraiment indispensable pour la réussite d'un aménagement de cursus. Il faut bien comprendre que le rythme du cours ne changera pas. Il aura un emploi du temps allégé, parfois à trou, ce qui n'est pas toujours confortable dans certaines situations, mais surtout, le rythme du cours sera aussi dense. On a des étudiants qui coupent leur année, comme ça, à l'IUT, en se disant que c'est plus facile, mais le cours sera exactement le même. Il faut faire attention quand on le propose et voir avec l'étudiant si ça correspond bien à son besoin.

- C'est plus une réflexion sur cette question. Je suis **Laurence Marin**, je travaille dans une MDPH qui a été fortement citée ce matin. Ma réflexion, est au sujet de l'information. Vous

avez parlé de l'information du public par rapport à ses droits, c'est important, mais l'information des partenaires l'est également.

Je passe beaucoup de temps à informer nos partenaires sur les dispositifs liés aux missions de la MDPH et ce qui n'en relève pas, de manière à s'articuler avec eux de manière cohérente. Information donc, mais pas seulement à destination du public, aussi des professionnels.

● **Agnès Caron**, CIDJ, Paris

Je suis responsable d'un programme, HandiJeunes, qui permet d'aider les jeunes à mieux s'orienter et à s'insérer professionnellement toujours dans une logique de faciliter l'accès aux études supérieures. Fabienne, vous avez parlé d'un outil d'évaluation des besoins. C'est une expérimentation qui va avoir lieu dans sept établissements. Quels sont ces établissements ? Quand aura-t-on un bilan ?

■ **Fabienne Corre**

Il y a notamment l'université de Lorraine, de Paris 8, Pierre et Marie Curie, Tours, Cergy-Pontoise mais aussi l'Ecole des Hautes études en sciences sociales. Et en plus, il y a un Insa, à Lyon. On commence tout juste l'expérimentation. On espère avoir quelque chose vers la fin de l'année universitaire 2014-2015.

L'évaluation au cours du parcours de formation et d'insertion

Séquence 1. Les formations.

Marie-Pierre Toubhans

Je vous propose de débiter la session de cet après-midi sur l'évaluation des besoins au cours du parcours de formation et d'insertion. L'après-midi est divisée en séquences. La première aborde les formations avec Marie Coutant, Présidente d'APACHES, Dominique Archambault, vice-président et Hélène de Compiègne, chargée de mission handicap à l'Onisep.

La première interrogation concerne l'engagement des universités quant aux nouvelles missions qui leur incombent, et comment des professionnels ont pu « apparaître ». Peut-être pourriez-vous d'abord, nous présenter votre association et plus précisément, au regard du

sujet sur lequel nous travaillons aujourd'hui, nous donner votre regard d'acteurs en première ligne dans l'évaluation des besoins. Et poursuivre sur le rôle et l'enjeu de l'équipe plurielle.

▪ **Marie Coutant**, Présidente d'APACHES (Association des Professionnels d'Accompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur)

Je vais dans un premier temps présenter l'association APACHES.

C'est une association qui est encore jeune ; elle a été créée en mars 2013 à un moment où les chargés d'accueil et d'accompagnement des universités françaises ont exprimé de manière très forte plusieurs besoins :

- **un besoin de profiter de l'expérience des uns et des autres et de mettre nos expériences en commun d'une part,**

- **un besoin de travailler en réseau, que nos pratiques soient comparables sur tout le territoire.**

- **Et puis échanger entre nous sur comment on accompagne les étudiants, de quelle manière, selon quels critères et avec quels outils.** La question des outils s'est posée rapidement.

- **Il y avait aussi un besoin de se fédérer pour être une force de proposition.**

L'association a fait le choix d'être **une association de professionnels**, créée par des professionnels en charge des étudiants à l'université mais ne représentant que les professionnels, et pas les établissements. **Cela assure notre indépendance et le fait que les étudiants sont au cœur de nos problématiques et regards.**

En fait, on en parlait ce matin, la loi du 11 février 2005 a changé beaucoup de choses dans les universités. Elle a, permis de développer au moins une porte d'entrée dans tous les établissements français pour les étudiants handicapés. Et, au fur et à mesure, ces dix dernières années, **se sont créés des métiers divers, avec des noms différents, mais qui répondent à un besoin et une population grandissante** que vous connaissez toutes et tous. Ce n'est pas par hasard que les deux premiers chantiers lancés soient : **les métiers et le questionnement autour des partenariats.**

▪ **Dominique Archambault**, Vice-président d'APACHES

C'est une association qui vient de la volonté des chargés de mission et d'accueil des universités à partir d'un processus apparu dans les réunions nationales. Le réseau des chargés de mission et d'accueil se réunit depuis 1998 ou 1997. Et dans les dernières années, il y a vraiment eu, durant les discussions pendant ces journées, **le besoin de reconnaître les compétences particulières.**

Beaucoup estiment que jusqu'à maintenant, pour s'occuper des étudiants handicapés, il n'y avait pas besoin de compétences particulières. **On essaie donc de faire reconnaître qu'il y**

a une compétence particulière et que celle-ci est très différente de celle qu'on peut retrouver au niveau des lycées, etc. Il s'agit de l'accompagnement pédagogique des étudiants. Nous, on est focalisé sur cette partie-là.

▪ **Marie Coutant**

Sur la question de notre rôle dans l'évaluation des besoins, plusieurs membres d'APACHES ont participé au chantier du guide d'évaluation dont Fabienne Corre parlait ce matin. C'est en expérimentation donc je ne peux pas en dire plus. APACHES s'est mobilisée sur cet outil car nous voulons arriver à **évaluer les besoins d'adaptations des étudiants handicapés de manière comparable d'un établissement à l'autre, mais aussi à avancer vers une mise en place des aménagements comparable d'un établissement à l'autre et à réussir à les évaluer par la suite.**

Il faut savoir qu'il y a des thématiques émergentes dans l'évaluation des besoins directement dans les schémas directeurs de nos établissements. Le guide d'évaluation n'est pas le seul outil, le seul chantier que nous menons pour l'évaluation des besoins des étudiants handicapés, dans nos universités.

A APACHES, **nous avons depuis quelques mois un chantier sur les Dys**, dont le but est d'arriver - en collaboration avec nos collègues de la médecine préventive, les enseignants chercheurs, et les secrétaires de formation - à évaluer de manière suffisamment fine et concertée les besoins des étudiants Dys et de poser la question des adaptations à mettre en place. Ce que la personne de la CNSA disait ce matin. On est exactement dans le même questionnement que les MDPH sur ce point-là. **C'est-à-dire que la mise en place des adaptations est simultanée à l'évaluation des besoins. Elles se pensent en même temps et généralement au même endroit.**

Cela nous amène à la question des équipes plurielles. Alors qu'est-ce que c'est ? Et quelle est la question qu'APACHES se pose ? C'est assez comparable à ce qui se passe dans les MDPH. **Ce sont des équipes modulées selon les besoins de l'étudiant, la situation de handicap.** Sur des situations dites simples et courantes, l'équipe plurielle est minimum, elle réunit le chargé d'accompagnement et le médecin de prévention. Mais la plupart du temps, ça se construit.

Il ne s'agit pas d'une énième commission d'évaluation se réunissant un matin aux aurores et statuant sur l'accompagnement mis en place pour un étudiant pour l'année à venir. Cela ne se passe jamais comme ça. **C'est quelque chose qui est réactualisé où il y a des ajouts** car l'étudiant se présentant en septembre, ne sait pas comment il devra rendre le document pour valider son UE de telle matière, ou il ne sait pas, s'il est malentendant, que l'enseignant chercheur avec lequel il fait la moitié de son cursus marmonne dans sa barbe.

Donc l'équipe plurielle est pluridisciplinaire mais aussi plurielle en tant qu'elle se réunit,

réfléchit, avance, propose. C'est notre travail au quotidien, c'est ce vers quoi APACHES a envie d'amener les chargés d'accompagnement, vers ce que j'appelle du cousu main.

Et toute la difficulté de nos métiers, au travers des équipes plurielles est de passer de cet aller-retour incessant, du cousu main au prêt-à-porter qui est aussi une des réalités de nos budgets, de notre temps, du personnel. C'est dans ces allers-retours que vit l'équipe plurielle et que se construit l'évaluation des besoins mais aussi les propositions d'adaptations.

▪ **Dominique Archambault**

Sur l'équipe plurielle, dans la composition, **il y a un aspect important, c'est la présence d'enseignants.** Ce n'est peut-être pas encore le cas dans toutes les universités, mais on essaie d'avoir des référents handicap, connaissant les méthodes pédagogiques et les méthodes d'évaluation dans les UE de leurs départements (UE = Unités d'Enseignement). **Selon les matières, les niveaux, il y a des méthodes pédagogiques différentes.** Et cela répond un peu à la question de ce matin, sur l'accessibilité de la pédagogie. On essaie d'y travailler quand c'est possible, parfois il y a des enseignants qui ne sont pas forcément volontaires mais dès que c'est possible, on essaie de travailler avec les enseignants pour vraiment adapter les choses.

Beaucoup d'étudiants viennent en disant : « j'ai besoin d'un tiers-temps et un preneur de notes ». En réfléchissant, on se rend compte que ce sont des choses qu'on fait tous alors que le tiers-temps ou la prise de note ne sont pas forcément la bonne solution. **Quand vous prenez des notes, ce n'est pas pareil que lire les notes de quelqu'un d'autre. Prendre des notes, c'est structurer la connaissance qu'on acquiert.**

Marie-Pierre Toubhans

C'est le sens de ma seconde question. On l'a vu, il y a des outils qui existent : je pense au guide de la CPU avec les fiches de liaison, il y a le schéma directeur pluriannuel de la politique du handicap pour lequel Droit au Savoir a œuvré pour qu'il entre dans la loi. Et la difficulté que vous pointiez, c'est le passage au plan d'accompagnement en tant que tel. Mon interrogation concerne à la fois les réponses, les moyens et le partage d'information, le travail en réseau, pour qui et avec qui ? Au sein même de l'université, par exemple le travail en lien avec les enseignants, c'est une évidence, mais y compris à l'extérieur de l'université.

▪ **Marie Coutant**

Par quoi commencer ?!

Sur la question des outils. Ils sont là mais ils ne sont jamais premiers. Les outils, en fait, pour moi, c'est la même chose que l'étudiant qui vient en disant « j'ai besoin d'un tiers-temps » et

dont tout le travail pour nous est de décomposer la demande et voir ce dont il a réellement besoin.

C'est plus facile de travailler en partenariat car on brosse les principes d'action. Mais travailler en collaboration, ce n'est pas toujours facile. C'est toujours plus facile de travailler seul mais c'est beaucoup moins riche et honnête à mon sens.

Ces outils, ils nous servent à travailler ensemble mais ils ne sont pas au centre de nos pratiques. **Ce qui est au centre de nos pratiques, c'est la perception biaisée qu'on a d'un étudiant et qui varie entre ce qu'il est, ce qu'on est, et notre outil tente de filtrer la subjectivité de cette relation pour arriver au besoin.** Pour les schémas directeurs, c'est un peu plus qu'un outil d'évaluation des besoins des établissements en général, **c'est aussi des outils de séquençage, des outils qui vont nous permettre de faire des bilans d'étape**, importants pour nous dans l'évolution qu'on souhaite pour nos métiers et donc aussi la progression du nombre d'étudiants et du nombre d'étudiants satisfaits de l'accompagnement qu'on met en place.

▪ Dominique Archambault

Le handicap, c'est l'affaire de tous. On a eu très longtemps tendance, dans l'université, encore aujourd'hui, dès qu'on voit le mot handicap, d'envoyer au service handicap alors que par exemple le bâti concerne le service du bâti et pas le service d'accompagnement pédagogique. Le but est de savoir qui est compétent dans quelle discipline.

Après, dans les universités, on a deux rôles : **il y a les services d'accueil et les chargés de missions qui s'occupent de l'orientation générale de la politique du handicap de l'université et proposent des directions au CA.**

▪ Marie Coutant

Sur la question des moyens, pour les moyens purement financiers, vous le savez tous, la fonction publique n'est pas en très bonne forme et les moyens financiers ne sont pas extraordinaires. Néanmoins, on réussit, à travailler à moyens constants, ce qui n'était pas donné au départ.

Pour les moyens dans les établissements, ça a été âpre car les budgets des universités sont maintenant globaux depuis le passage au RCE. C'est aussi, ça, le poids du handicap dans chacun des établissements qui est en jeu. **J'ose croire (avec naïveté) que les schémas directeurs vont nous aider dans cette construction. Évidemment, on n'augmente pas le nombre d'étudiants handicapés de 15% par an, en personnel égal sans faire des concessions sur le cousu main. Mais pour autant, cela ne nous empêche pas de nous questionner sur comment on accompagne les étudiants. De nous poser la question, là je parle pour le collectif APACHES, sur ce que sont les frontières de nos métiers,**

jusqu'ou ils s'engagent et ce que nous devons demander à nos établissements de prendre en charge. Certaines sphères de nos métiers sont confiées au monde associatif, soit à des collaborations autres, parfois très bien faites, parfois posant certains soucis.

Redéfinir les contours de nos métiers, c'est aussi dans le but d'arriver à négocier qu'on soit plus nombreux pour l'accompagnement des étudiants handicapés, afin de pouvoir garantir un suivi toujours juste et efficace.

Je voulais juste préciser une chose dont on a parlé avec Marie-Pierre, qui était le passage, presque sémantique, du bureau d'accueil au bureau d'accompagnement. Depuis quelques années, avec l'émergence des chargés de mission handicap, généralement d'autres interlocuteurs de l'accompagnement, interlocuteurs plus politiques, souvent des enseignants-chercheurs, cela a modifié la relation à la question du handicap dans les établissements. Car les enseignants-chercheurs font avec ce qu'ils ont et ce qu'est leur cœur de métier, la recherche. **Et souvent, par le biais de la recherche, on arrive à poser la question du handicap différemment. Je trouve que c'est une question importante dans l'évolution de nos métiers.**

Marie-Pierre Toubhans

Merci de vos interventions car je pense que c'est important de connaître à la fois les situations concrètes que vous vivez en tant qu'acteurs et pouvoir ensemble comprendre les problématiques, les enjeux existants, à la fois au niveau de votre métier, et au niveau des attentes qu'un certain nombre d'associations peuvent avoir. Le fait de préciser ce qu'est un chargé de mission dans une université par exemple, ce n'est pas toujours évident et on fait parfois des raccourcis inexacts. On voit également les enjeux dans les établissements.

Je voulais passer la parole à Hélène de Compiègne. Sous un angle différent, nous souhaitons montrer à voir quels sont les outils dont peut faire bénéficier l'Onisep aux jeunes en situation de handicap.

▪ **Hélène de Compiègne**, Chargée de mission handicap, Onisep

Merci Marie-Pierre. Bonjour.

Je regrette de ne pas avoir assisté au début des échanges ce matin.

Je vais présenter les ressources de l'Onisep pour les jeunes en situation de handicap.

L'Onisep est un établissement public, sous tutelle du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il est organisé en réseau et présent dans 28 délégations régionales. **Il a pour mission l'information sur l'orientation pour les jeunes, collégiens, lycéens et étudiants : les informer sur les formations, les métiers et les secteurs professionnels.**

L'Onisep, c'est un formidable **vivier d'informations**. Avec l'essor du numérique, **le site**

internet occupe une place prépondérante dans le dispositif d'information puisqu'il accueille chaque mois près de 3 millions de visiteurs. Ce qui est assez conséquent. L'Onisep est très connu également pour **la publication de ses guides et les collections d'informations sur les métiers et les formations : Parcours, Zoom métiers, et Dossier**. Le site a des déclinaisons par branches, Ma voie littéraire, Ma voie scientifique, et Ma voie pro, entre autres. Sachant que le site Ma Voie Pro est alimenté par les délégations régionales de l'Onisep. Vous avez également des applications pour mobiles et tablettes dont je parlerai tout à l'heure.

Sur la plateforme « Mon orientation en ligne » (www.monorientationenligne.fr), des **conseillers Onisep répondent en direct par mail, tchat** en apportant des éléments de réponses adaptés aux demandes en s'appuyant sur la base de connaissances et la base de données de l'Onisep avec un historique des questions et réponses déjà données. C'est vraiment un service à faire connaître.

L'Onisep communique aussi via des vidéos, média très utilisé par les jeunes, avec des formats de film très courts. Toutes ces vidéos sont sur la plateforme OnisepTV accessible depuis le site onisep.fr, et les vidéos sont aussi au cœur du site pour appuyer les fiches métiers notamment. L'Onisep réalise actuellement une belle série audiovisuelle de dix portraits de jeunes professionnels en situation de handicap, dont les premiers films seront visibles sur le salon de l'éducation du 27 au 30 novembre.

Parmi les autres services de l'Onisep, un service s'implante dans les établissements scolaires : c'est une forme d'espace numérique de travail, le **Webclasseur orientation et le Folios**. Et puis un **service de bibliothèque numérique, Biblionisep**.

Parallèlement, l'Onisep a déployé un dispositif d'informations pour les élèves handicapés. La mission handicap que j'assume, la mission pour l'information sur le handicap a été créée en 2006 avec l'objectif de faire connaître le handicap.

L'objectif, de plus en plus maintenant, c'est d'avoir une démarche inclusive. Et donc que la dimension du handicap soit présente de façon transversale dans les publications de l'Onisep.

Pour ce qui concerne l'information dédiée, le site onisep.fr est le socle du dispositif d'informations. Il y a donc une rubrique « Formation et handicap », reprenant de manière synthétique, et complète : le parcours de l'élève handicapé, les acteurs, les démarches, jusqu'à la première insertion professionnelle, et une entrée par type de handicap car on s'aperçoit que les familles s'identifient mieux quand on parle du handicap des jeunes. Symboliquement, la rubrique « Formation et handicap » est accessible dès la page d'accueil du site onisep.fr. C'est un message fort adressé aux familles et aux élèves. Il y a aussi une information pour les équipes pédagogiques.

Et l'accès à une base de données référençant les établissements et services médico-

sociaux pour les jeunes avec un handicap moteur, visuel ou auditif, avec les MDPH, les centres ressources et les dispositifs spécifiques comme les Ulis.

Je vais vous présenter rapidement, à partir de la base de données dont je viens de parler, les trois annuaires édités en avril dans la collection **Handi+**, en consultation dans les CIO et en vente sur le site onisep.fr.

Tout ce travail est accompli en collaboration étroite avec les 28 délégations régionales et l'ensemble des départements et services de l'Onisep. Il y a un groupe de travail handicap dont un des membres est présent cet après-midi pour la délégation régionale d'IDF, Nathalie Vallet. On travaille dans le cadre de ce groupe pour proposer des contenus mutualisés et répondre aux besoins en information sur le handicap au plus près du terrain par bassin de formation. Parmi les réalisations récentes : un guide sur le handicap mental en Lorraine, et on travaille également pour 2015 sur l'insertion professionnelle des étudiants handicapés.

Un répertoire des entreprises adaptées va être publié en Ile-de-France. Les délégations régionales de l'Onisep enquêtent également sur les établissements et services médico-sociaux pour les jeunes atteints d'un handicap mental. C'est le cas actuellement en Ile-de-France.

Je parlais tout à l'heure **des applications mobiles de l'Onisep. L'Onisep a développé Total Accès**, il y a deux ans maintenant, qui est une application pour tablettes et mobiles. Elle a été développée dans l'objectif d'être totalement accessible aux personnes non-voyantes ou malvoyantes, et de leur permettre d'accéder aux bases de données de l'Onisep. Cela semble très simple mais c'est quand même très complet car on a accès à l'ensemble de la base de données de l'Onisep sur les formations, les métiers et la base de données handicap.

Pour le moment, elle a été développée en s'appuyant sur l'option d'accessibilité Voice Over. Un travail a été fait sur l'ergonomie : simplification des contenus, des menus, contrastes de couleurs. Et le développement de Total Accès sous Android est programmé pour 2015.

L'objectif, c'est aussi que l'information sur le handicap soit transversale à tous les supports d'information de l'Onisep.

Par exemple pour le supérieur, dans la collection Dossier : Après le bac, Classes prépa, Ecoles d'ingénieurs. Ce sont des contenus succincts mais c'est un message fort pour les jeunes concernés et pour les autres : le handicap apparaît comme une dimension constitutive du parcours des jeunes.

Les métiers au service du handicap, a été édité dans la collection Zoom métiers, en partenariat. Ce guide sur les métiers du handicap présente tous les métiers au service du handicap : accompagnement, soins, entre autres. Il est en ligne dans l'espace partenaire du site onisep.fr et a été rediffusé en septembre dans tous les CIO, collèges et lycées. **L'Onisep a lancé une collection au service de l'égalité des chances, réalisée en**

partenariat. Le deuxième numéro est paru en juillet. Dans cette collection, des jeunes professionnels témoignent sur leur parcours. Ils sont représentatifs de la diversité dans toutes ses acceptions, et le handicap est toujours une des composantes importantes. Par exemple, dans le dernier numéro, sur 12 jeunes professionnels, six étaient en situation de handicap.

Nous sommes présents également sur les salons, j'ai parlé du salon de l'éducation du 27 au 30 septembre, le salon APB en Ile-de-France, des salons également en régions. **L'Onisep organise aussi avec le CIDJ les rencontres professionnelles de l'orientation des jeunes handicapés.** Le 13 avril 2015, ce sera la troisième édition de ces rencontres professionnelles.

▪ **Échanges avec la salle**

Marie-Pierre Toubhans

Merci beaucoup. Je crois que c'était important quand on problématise autour de la question des parcours, de mettre en perspective cette question de l'orientation.

J'en profite pour indiquer que l'Onisep a une base de données et que de façon complémentaire, même si ce n'était pas anticipé, Droit au Savoir a aussi une base de données accessible sur son site, permettant aux jeunes, selon le département où ils souhaitent poursuivre leurs études, de retrouver l'ensemble des informations en termes d'associations, d'hébergement adapté, de transports...

FBonjour,

Je suis **Laurence Bancel-Charensol**, directrice du CFA Sup 2000. J'étais intervenue l'an dernier pour parler de l'apprentissage dans le supérieur. Du coup, j'avais une question à l'association APACHES et à l'Onisep. Aujourd'hui, il y a un engagement fort du CFA Sup 2 000, qui rassemble 3 500 apprentis en Ile-de-France sur l'ensemble de la petite et de la grande couronne. C'est un établissement hors les murs. On a un engagement de longue date sur le handicap, et la Casden nous a notamment accompagné dès le départ. Ma question est la suivante : une de nos difficultés, aujourd'hui, est d'être capable d'accompagner, d'identifier des jeunes dès le niveau du lycée pour leur faire imaginer que, dans leurs parcours possibles, l'apprentissage est, notamment une façon de tester son rapport au marché du travail. On a des difficultés avec les CIO qui ont une vision de l'apprentissage très dévalorisée, alors que dans le supérieur, ce n'est pas ça du tout. C'est justement un parcours qui est, j'aimais bien votre expression, entre dentelle et standardisation... Le prêt-à-porter, merci.

On voulait aussi savoir comment vous intégrez la question de l'apprentissage dans vos réflexions aujourd'hui, à l'université et au sein de l'Onisep ?

▪ **Marie Coutant**

Je ne suis peut-être pas la personne la plus indiquée dans l'association pour vous répondre. La question de l'apprentissage se pose assez peu dans nos établissements, de ce que moi j'ai comme information. Elle se pose, elle s'est posée dernièrement en termes d'insertion professionnelle, plutôt. Mais c'est vrai que ce qu'on a à travailler en général, c'est la question des passerelles, les passerelles entre l'enseignement secondaire et le supérieur, entre les modes de formation, les modes d'accès à l'emploi, et probablement que l'apprentissage en est un.

Ça peut être une piste de travail effectivement.

▪ **Hélène de Compiègne**

On essaie aussi de donner de l'information sur l'apprentissage aux jeunes. On avait fait un dossier spécifique sur l'apprentissage, sujet phare de l'AGEFIPH. Sur notre projet de petits films, la moitié des jeunes seront en apprentissage. Enfin, c'est le sujet qu'on va aborder lors des rencontres professionnelles qu'on organise avec le CIDJ le 13 avril prochain, car effectivement, ça nous a paru être un levier et un vecteur important de succès et d'insertion pour les jeunes en situation de handicap.

Marie-Pierre Toubhans

Au niveau du pôle académique de Droit au Savoir, on a eu une présentation du schéma régional de la formation des personnes handicapées en Aquitaine qui, notamment, travaille sur les problématiques d'évaluation des besoins des jeunes quand ils se trouvent en CFA, en anticipant sur les besoins et en faisant une évaluation qui permette la mise en place d'un certain nombre d'accompagnements.

C'est souvent sur cette dimension qu'on est face à des difficultés, auxquelles s'ajoutent les difficultés que peuvent avoir les jeunes à trouver une entreprise, notamment ceux avec des besoins particulièrement importants.

Agnès Caron

Au CIDJ, on est dans une logique de promotion de l'apprentissage, et de rapprocher les jeunes, les centres d'information et les entreprises qui recherchent des apprentis, et quelquefois aussi des apprentis handicapés. On organise chaque année une journée dédiée à l'apprentissage et au handicap où on fait venir un certain nombre d'entreprises à la recherche d'apprentis pour l'année suivante, et surtout, on est toujours à l'affût des besoins des entreprises par rapport à des profils particuliers. Et quand on est avec des jeunes en entretien, on essaye de repérer ceux avec un profil qui pourraient intéresser les entreprises.

On est dans la promotion de l'alternance en général et de l'apprentissage en particulier. Reste la problématique du temps, parce que c'est vrai, c'est ce qu'on essaiera d'aborder en avril, c'est effectivement toujours un peu plus long pour les jeunes en situation de handicap d'intégrer un certain nombre de connaissances et de compétences, et que c'est aussi une source de fatigue supplémentaire. Il faut le prendre en compte aussi pour faciliter et accompagner cette insertion des jeunes dans le domaine de l'alternance.

Emmanuel Patrier, Handisup Auvergne

Ce sont avec les enseignants référents que nous travaillons assez régulièrement sur le projet d'études supérieures, donc on essaie d'intervenir en amont dans les équipes de suivi de la scolarisation en première et en terminale pour apporter de l'information, des outils Onisep, du lien, du contact avec les chargés d'accueil des universités par exemple, ou alors les référents mobilisés dans les lycées qui proposent des BTS, des classes prépa. Ces référents peuvent aussi être relais d'information de tout type de formations, dans le supérieur bien sûr, mais aussi dans un centre de formation d'apprentis spécialisé, qui est aussi un relais dans certaines régions, et l'info circule comme ça.

▪ Marie Coutant

Effectivement, les référents dans le secondaire et dans le supérieur sont, pour les équipes plurielles, de part et d'autre, de bons interlocuteurs pour faire la jonction d'un système à l'autre et d'une formation à l'autre.

▪ Hélène de Compiègne

On parle bien sûr des enseignants référents dans les supports d'information, que ce soit sur le site ou dans les publications comme des pivots de la scolarisation des élèves handicapés, et on essaie au maximum de clarifier l'information sur les différents acteurs.

Fabienne Corre

C'était juste un ajout. On parle des entreprises, je dirais qu'il serait pas mal de rajouter entreprises privées/publiques. Tous les établissements publics sont assujettis aux mêmes obligations et il y a donc des possibilités d'embauches non négligeables dans la fonction publique. Nos étudiants, il faut quand même savoir quand on parle des études supérieures, une bonne partie d'entre eux, handicapés ou pas, font des études supérieures pour devenir enseignant-chercheur. Il ne faut pas l'oublier. Evidemment, on doit citer et faire la liaison avec les entreprises privées, évidemment. Néanmoins, ce ne doit pas être en défaveur des établissements publics qui ont une politique de recrutement des personnels handicapés à mener dans le cadre de leur schéma directeur. C'est bien que tout le monde soit autour de la

table. Il peut y avoir des opportunités d'embauche et de carrière pour les étudiants handicapés dans le secteur public.

▪ **Dominique Archambault**

C'est d'autant plus important que dans l'enseignement supérieur, plus de la moitié des personnels ont un niveau doctorat.

Si on veut arriver à 6% de personnes handicapées dans l'enseignement supérieur, il faut beaucoup de doctorants. Nous sommes sur l'idée d'améliorer les méthodes d'accompagnement aux étudiants, mais pas seulement, de pousser un peu les écoles doctorales à plus facilement accepter les étudiants handicapés.

Marie-Pierre Toubhans

Merci beaucoup. Dans notre enquête de 2012, quand on a demandé si les jeunes pensaient travailler plus tard dans le privé ou dans le public, on était sur du 50/50. Donc, on voit qu'il faut prendre tous les secteurs en considération. Merci à vous trois.

Séquence 2. Stage et insertion professionnelle.

Marie-Pierre Toubhans

Je demande maintenant à Laurence Marin, référente insertion professionnelle à la MDPH du 78, et à Marion Loaec, conseillère insertion à Handisup Bretagne sur l'antenne de Brest de bien vouloir me rejoindre.

On aborde la deuxième séquence de cette après-midi, en essayant de focaliser sur les questions liées aux stages et à l'insertion professionnelle, même si on l'a abordé en amont, ce qui est logique dans la perspective de parcours vers l'insertion. Ces étapes sont forcément connectées. Mais on souhaitait un temps particulier pour s'arrêter sur un certain nombre de pratiques qui peuvent aujourd'hui exister.

Je souhaitais d'abord demander à Laurence Marin de nous présenter le schéma que vous avez mis en place sur le 78 pour voir ce qu'il est possible de faire au plus près des territoires, ce qui peut être tenté et avoir un retour d'expérience.

▪ **Laurence Marin**, Référente insertion professionnelle, MDPH 78

Je suis arrivée à la MDPH des Yvelines en 2007. Ma mission, c'est une **mission qui existe dans toutes les MDPH, poste créé suite à la loi de 2005 visant à donner un intérêt à la dimension d'insertion professionnelle à toutes les personnes qui sollicitent la MDPH.**

J'anime les équipes pluridisciplinaires à la MDPH dans lesquelles on traite les demandes de reconnaissance de travailleur handicapé, les orientations professionnelles et où il est question d'allocation adulte handicapé. Même si les MDPH ont été créées récemment, on a gardé certaines pratiques, au départ, qui existaient auparavant. C'est-à-dire qu'on avait la

fameuse barrière des 20 ans qui correspond à la fin de certaines prestations et au début d'autres. Partant de ce constat, les équipes pluridisciplinaires dédiées aux enfants se sont mises en place, et des équipes pluridisciplinaires dédiées aux adultes également. J'ai animé d'abord celles dédiées aux adultes où on se posait la question de l'accès ou du retour au travail. **Au fil des années, on s'est aperçu que la catégorie des 16-25 ans tantôt relevait de l'étude pluridisciplinaire de nos équipes enfance et tantôt de nos équipes adulte. Pour autant, on n'apportait pas forcément une réponse très satisfaisante. A partir de début 2012, j'ai souhaité mettre en place dans ma MDPH, avec ma collègue responsable de la coordination enfance, des équipes pluridisciplinaires dédiées aux 16-25, en faisant appel à des partenaires avec qui nous n'avions pas l'habitude de travailler jusqu'alors.** Parce qu'au sein des équipes enfant, on parle beaucoup d'éducation, de scolarité. L'Education nationale est représentée, les enseignants référents, les professionnels des établissements médico-sociaux. Et sur la partie adulte, c'est l'accès au travail, donc classiquement, les services publics de l'emploi, Cap Emploi, les centres de réadaptation professionnelle éventuellement.

J'ai pris mon bâton de pèlerin et je suis allée rencontrer les missions locales, il y en a dix dans mon département. Je suis allée rencontrer des structures en Ile-de-France qui accompagnent des jeunes en recherche d'insertion, pour définir un projet, jeunes handicapés ou non.

Les professionnels qui y travaillent sont souvent démunis, dans la majorité des cas, mal informés des dispositifs qui existent. Donc, cette mise en place d'équipes dédiées aux jeunes a commencé par une étape de formation et d'information de ces professionnels. Une meilleure connaissance mutuelle... Et aujourd'hui, ces équipes fonctionnent depuis un peu plus de deux ans de manière régulière en associant des professionnels qui représentent par exemple des IME, des IMPro, des SESSAD, des SAVS pour les adultes, etc., et on trouve des représentants de missions locales, des coordonnateurs d'ULIS lycées professionnels, et nous étudions ensemble des demandes de RQTH, d'orientation, mais aussi des demandes de sortie d'établissement.

Au début, mes collègues n'étaient pas forcément convaincus de cette nécessité, et me disaient : « mais est-ce qu'on aura assez de situations à mettre à l'ordre du jour de ces équipes ? Est-on légitime pour mobiliser des professionnels pour trois ou quatre dossiers ? » En réalité, ce ne sont pas trois ou quatre dossiers, mais 30.

Dans ces équipes, on traite des demandes de jeunes qui, malheureusement, se retrouvent souvent sans solution. C'est-à-dire qu'on y traite des demandes de sortie d'établissement médico-social sans parfois avoir trouvé de solution et donc de fameuse passerelle. Ensemble, nous essayons de trouver les solutions, de mobiliser des partenaires qui, jusqu'alors, n'avaient pas forcément l'habitude d'accompagner ces jeunes.

Aujourd'hui, après deux ans et demi d'exercice, **un des effets secondaires**, par exemple est le suivant : hier, nous avons accordé une orientation ESAT pour un jeune homme orienté vers la mission locale, qui l'accompagne aujourd'hui au quotidien et qui va lui proposer de bénéficier de stages pour qu'il puisse découvrir différents ateliers dans des établissements. C'était peu envisageable il y a trois ou quatre ans, parce que le conseiller de la mission locale ne connaissait pas les ESAT du département, ne savait pas dans quelle mesure il pouvait négocier un stage pour ce jeune-là. **Ces équipes nous ont amené un regard différent sur les modalités d'accompagnement**, et surtout que, pour un jeune, rien n'est gravé dans le marbre. Ce n'est pas parce qu'il sort d'un IMPro qu'il ira forcément en ESAT, ou qu'un jeune scolarisé en ULIS lycée aura une orientation entre milieu ordinaire/protégé qui se posera de la même façon.

L'orientation dans le marché du travail ne se fera pas forcément en milieu ordinaire. **Un jeune adulte n'est pas toujours forcément autonome pour aller en entreprise, peut avoir besoin pendant deux ou trois ans d'un accompagnement pour développer son autonomie au travail, et ce n'est pas parce qu'on prononce une orientation ESAT aujourd'hui qu'elle sera vraie pendant quinze ans.** Toutes ces réflexions, on les a eues dans ces équipes. Et ces équipes n'étaient pas centrées uniquement sur le handicap, mais **surtout sur l'aspect jeunesse** parce que la reconnaissance administrative du handicap par la MDPH va lui apporter certaines aides pendant un temps, mais parfois, ça peut être très difficile parce qu'il y a une peur de la stigmatisation. Et souvent, maintenant, on a des premières demandes, par exemple de RQTH d'un jeune qui était accompagné par une mission locale, qui a connu un parcours de scolarité souvent chaotique, qui relève du champ du handicap mais qui n'y était jamais venu jusqu'alors.

C'est le **deuxième effet secondaire** du travail mené en partenariat.

Que vous dire d'autre par rapport à ces équipes ? Elles nous permettent d'avoir une meilleure connaissance de la population des jeunes de 16 à 25 ans. Un exemple tout bête : où sont-ils dans nos statistiques en tant que tranche intermédiaire ? J'ai fait des requêtes statistiques au niveau de la MDPH pour connaître cette population : où sont-ils ? Plus dans les établissements médico-sociaux ? Est-ce qu'on leur accorde plus facilement une RQTH ? Aujourd'hui, je peux dire à mes collègues : « sur votre secteur, vous avez tant de jeunes qui relèvent d'une décision de la MDPH et pour qui il serait intéressant de se poser la question ». Dans les Yvelines, on a **neuf coordinations handicap locales qui sont des antennes de proximité** où les évaluations sont menées. Concrètement, je suis itinérante, je me déplace dans chaque coordination. Donc partenariat, multiplié par neuf. C'est aussi comme ça qu'on accroche une mission locale. Une mission locale de Mantes-la-Jolie ne va pas venir à Versailles pour des jeunes qui n'ont pas les mêmes problématiques.

C'est un réseau de partenariats multiples, mais qu'il faut sans cesse entretenir, car les

professionnels bougent, changent, donc à chaque fois, il faut informer, recommencer, dire ce qu'est la MDPH, ce qu'est la reconnaissance du handicap, et dire surtout ce qu'elle n'est pas. Ce matin, on a parlé des demandes mal évaluées dans les MDPH. Aujourd'hui, nous évaluons certaines demandes qui ne relèvent pas du tout de notre champ d'action mais pour lesquelles les professionnels qui accompagnent ces jeunes se disent qu'il y a des difficultés, des besoins d'étayage, qu'un accompagnement médico-social l'aiderait, sauf qu'il ne relève pas de l'accompagnement médico-social au titre du handicap.

Un exemple : nous travaillons avec les services de l'action sociale de notre département, avec l'ASE. Se pose la question de leur autonomie et de leur logement. Beaucoup de professionnels se sont dit qu'ils allaient monter un dossier en MDPH, avec une demande d'ESAT et de foyer. On fait intervenir ces professionnels dans nos équipes pluridisciplinaires pour leur montrer à partir de quel moment on pourra répondre favorablement et à partir de quel moment on ne pourra pas parce que ce jeune, bien que rencontrant des difficultés d'insertion sociale, ne relève pas du champ du handicap selon la loi du 11 février 2005.

Marie-Pierre Toubhans

Ma seconde question, concerne des demandes qui nous arrivent de plus en plus souvent via la ligne d'information de Droit au Savoir, ce sont des jeunes qui arrivés au bout d'un parcours de formation se rendent compte que l'accès à l'emploi ne sera pas possible. Du coup, comment éviter ces situations ? Quelle remédiation ? J'ai repris un des courriers, qui montre la situation peut-être plus clairement : « Mon fils a fait un CAP en restauration-service. Son patron a découvert sa dyspraxie, il l'a envoyé à la médecine du travail qui lui dit de trouver un autre métier. Que faire ? ». C'est ce genre de demandes qui nous arrivent de plus en plus régulièrement et qui nous interrogent pleinement.

Laurence Marin

A ma grande surprise, à mon arrivée à la MDPH, c'est ce constat-là que j'ai fait. J'ai travaillé ailleurs toujours dans des dispositifs d'insertion, et je me suis dit en arrivant : « au moins les jeunes accompagnés, avec une décision où on a reconnu leur handicap, leur besoin d'accompagnement, seront formés à un métier qui leur convient » et que le fait d'accompagner des personnes adultes devenues inaptes, ça allait être le cœur de ma mission. Pas du tout. J'ai été très surprise que certains jeunes connus de nos services depuis l'enfance se sont formés à des métiers complètement inadaptés. Les bras m'en sont tombés. C'est à partir de là que je me suis plus intéressée à cette catégorie. Je me suis demandé ce qu'il fallait faire en amont pour éviter cette situation.

Souvent, on voit des jeunes sur des filières de formation un peu par défaut parce que c'est l'établissement le plus proche de chez eux. Toutes ces problématiques, forcément,

entrent en ligne de compte.

Aujourd'hui encore, on traite des demandes de reclassement professionnel pour des jeunes adultes qui n'ont jamais commencé à travailler. Qui ont validé par exemple un CAP, mais qui se sont formés à un métier en inadéquation avec leurs limitations au travail.

J'ai reçu une jeune femme avec qui, à de multiples reprises, on a mis en avant les limitations liées à sa situation de santé. Elle a voulu se former à un métier totalement inadapté, et quand elle passera à la médecine du travail, elle se retrouvera dans la situation dont on a parlé.

Le plus courant, c'est une méconnaissance du métier, de ses conditions d'exercice. Bien souvent, face à un jeune, en situation de handicap ou pas, nous, parents, pouvons leur parler des métiers qu'on connaît bien, mais pas forcément du reste. Et la connaissance des conditions d'exercice d'un métier est, je pense, indispensable, notamment à travers des **stages de découverte, le plus tôt possible, pour qu'ils puissent se rendre compte des conditions d'exercice d'une profession et de ce que ça implique...**

Je ne dis pas qu'il faut forcément orienter un jeune dans une filière en lien avec son handicap, mais qu'il faut être attentif à ses conditions de santé. Pourquoi renforcer ses difficultés plutôt que de compter sur ses potentiels, ses points forts et, bien sûr, des restrictions liées au handicap. Se pose alors la question médicale, qui reste une question sensible. On a parlé ce matin de la pluridisciplinarité. C'est vrai qu'aujourd'hui, dans ma MDPH, c'est vraiment une pluridisciplinarité. **C'est-à-dire qu'on ne fera pas d'équipe sans médecin, mais l'équipe ne se résume pas à un médecin.** Et aujourd'hui, cet œil médical, il est indispensable. Sinon, c'est le véto du médecin du travail qui dira au jeune, le jour où il rentrera dans la vie active : « ce n'est pas possible, retour à la case départ ». **Quel professionnel saura apporter cet éclairage ? Le médecin scolaire ? Le médecin de la MDPH ? Je pense qu'il y a le concours de l'ensemble des interventions.**

Ensuite, c'est savoir utiliser de manière croisée ou alternative les dispositifs relevant de l'enseignement spécialisé et ceux relevant de l'enseignement dit de droit commun, ordinaire. Aujourd'hui, de plus en plus, nous notifions des parcours croisés pour des jeunes qui vont passer une partie de la semaine dans un établissement médico-social et l'autre dans un établissement du milieu ordinaire. Pour certains d'entre eux, c'est indispensable. Ce n'est pas parce qu'on a passé un moment à l'hôpital qu'on ne pourra pas travailler dans une entreprise. Je le dis car nous avons de plus en plus de demandes d'adolescents, d'enfants, d'adultes ayant des troubles psychiques, complètement hors du circuit pendant un an ou deux, mais qui parviennent à y revenir avec une possibilité d'insertion réelle, que ce soit en milieu protégé ou ordinaire pour certains.

Marie-Pierre Toubhans

Merci beaucoup. Je vais maintenant passer la parole à Marion Loaec. Autre expérience, autre territoire, mais aussi autre regard, celui d'Handisup Bretagne. Première question : comment est-ce que vous intervenez, non pas dans la recherche de stage mais dans le lien qui doit se créer avec l'étudiant et l'entreprise afin de permettre une évaluation des besoins amenant à la mise en place d'un accompagnement, sur ce champ très spécifique ?

▀ **Marion LOAEC**, Conseillère insertion, antenne de Brest, Handisup Bretagne

Je vais d'abord décortiquer l'accompagnement qu'on propose aux étudiants en situation de handicap. Déjà, la réponse va dépendre énormément du moment où on rencontre la personne, parce que rencontrer un étudiant de terminale qui souhaite faire des études supérieures, ou un étudiant en Bac + 1, + 2... c'est différent. Donc, soit la personne aura vécu une expérience professionnelle, sur laquelle on pourra s'appuyer pour déterminer les contraintes et les besoins, soit la personne est en première année de fac et aucun lien avec le monde professionnel n'a été établi. Il va falloir partir des aménagements sur d'autres pans de sa vie, quotidienne et pédagogique, pour pouvoir transvaser les besoins sur le poste visé. Cela va aussi dépendre du métier que la personne vise. **Souvent, les aménagements ne sont pas les mêmes dans la vie quotidienne, pédagogique, en entreprise. Comme on le disait tout à l'heure, anticiper au maximum en testant ses capacités en entreprise, le mieux étant, en amont d'un stage, de réfléchir à son projet professionnel et de pouvoir rencontrer des entreprises sous forme d'entretiens - conseils, avec un professionnel qui explique toutes les tâches inhérentes au métier. Ainsi la personne en situation de handicap pourra se projeter et voir si ses contraintes sont en adéquation avec le poste.** Après, c'est plus évident pour la personne de postuler sur une autre opportunité, stage, alternance, etc., et de parler de ses contraintes à l'entreprise.

Quand on fait la mise en relation sur ces opportunités, on envoie la candidature et une fiche de liaison qui retrace le parcours et le projet de la personne avec un premier niveau d'information concernant les aménagements à mettre en place. **Donc l'entreprise est au courant et va ainsi pouvoir se concentrer plus sur les compétences de la personne que sur la mise en place des aménagements.** Et si elle veut en savoir plus, elle peut nous appeler.

Et en parallèle, s'il y a un entretien, **on va préparer la personne via une simulation sur comment répondre à une entreprise qui demande quels sont ses aménagements.** Elle ne va pas forcément être préparée à le faire, même si elle peut l'expliquer dans sa vie quotidienne et sur les cours. Il faut la préparer, car une personne qui va à un entretien en entreprise et qui ne sait pas bien parler de ses aménagements, l'entreprise va avoir des craintes. Il faut que la personne se connaisse et connaisse ses besoins pour que l'entreprise

puisse se concentrer sur autre chose que les aménagements. Si cela nécessite une intervention, un financement extérieur, on en informe l'entreprise pour que l'expérience se passe au mieux et que les besoins soient compensés. D'autre part, là où on peut intervenir également, c'est sur la mise en place d'aménagements, si on ressent ou si l'entreprise ressent un **besoin de sensibilisation du collectif de travail** qui va accueillir la personne. Et je pense notamment aux étudiants qui ont un trouble autistique, un syndrome d'Asperger. On va relever des craintes de la part de l'entreprise et du collectif de travail, donc le but est de les rencontrer et d'échanger ensemble sur ce handicap, sur comment accueillir la personne. Cette sensibilisation est importante pour que le stage se passe au mieux.

Marie-Pierre Toubhans

Merci beaucoup. De fait, vous nous avez présenté, dans votre action, un certain nombre d'éléments facilitants pour permettre cet accès au stage et à l'insertion professionnelle. Je voulais vous interroger les freins que vous avez pu mettre en exergue et sur lesquels peut-être un travail serait encore à faire, ou en tout cas sur lesquels un travail est à mener au quotidien.

- Marion LOAEC

Je fais la transition : ce qu'on relève, **c'est un manque de connaissance du handicap de la part des entreprises**. Des entreprises munies d'une mission handicap font ce travail de sensibilisation, mais on entend encore des référents handicap dire : « mes managers ont eu une mauvaise expérience, untel ne veut plus entendre parler de handicap ». Il y a encore un blocage à ce niveau-là. **D'où l'intérêt de sensibiliser les entreprises, avec par exemple la semaine de l'emploi des personnes handicapées, ou même sur des petits échanges en groupe pour faire ressortir les peurs des personnes, échanger sur leurs objections et ainsi ouvrir une brèche pour accueillir de nouvelles personnes**. C'est intéressant parce qu'on travaille avec des jeunes qui vont en stage. Le stage permet de recruter une personne sur un court terme, donc l'entreprise ne se « mouille » pas, mais ça permet aussi de sensibiliser les salariés, les managers au handicap.

La conjoncture économique est aujourd'hui aussi un frein à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. C'est moins vrai pour le stage et notamment pour les stages non rémunérés... Là, c'est un peu plus facile d'insérer les personnes ! Mais pour l'emploi, on sent bien qu'aujourd'hui, c'est plus compliqué. C'est vrai pour les personnes valides, encore plus pour les personnes handicapées dont le taux de chômage est deux fois plus important.

Les freins, justement, c'est la problématique jeune doublée à celle du handicap. Les personnes qui recherchent un stage ou un emploi et qui sont jeunes et handicapées vont avoir les mêmes difficultés qu'une personne jeune qui n'est pas en situation de handicap.

Notamment, pour les stages, sur le fait de trouver un tuteur disponible. Un autre frein, on parlait ce matin des dix ans bientôt de la loi du 11 février 2005... L'accessibilité on n'y est pas encore ! On sent bien que, pour certaines entreprises, ça peut bloquer. Pour les entreprises également qui ne sont pas accessibles en transports en commun, et certains jeunes qui n'ont pas pu passer le permis, ne peuvent y accéder.

Quand je pose la question de la mobilité, j'entends souvent : « oui, je suis mobile, mais uniquement dans les villes accessibles, en transport en commun ».

Un autre frein que l'on peut relever, ce sont les jeunes qui n'ont pas été accompagnés vers l'insertion professionnelle et dont la candidature va être un peu bâclée. Le travail du CV et de la lettre de motivation n'est pas toujours acquis. **Il y a aussi des sur-estimations ou des sous- estimations des besoins. Et de manière générale, une inadéquation entre les niveaux de l'entreprise et les niveaux de qualification des personnes en situation de handicap.** On parlait des enseignants-chercheurs, de l'accès aux doctorats tout à l'heure. C'est un bon exemple. On voit qu'il y a une autocensure après le bac, une personne handicapée se dit qu'elle ne peut pas aller plus loin. Des parcours entrecoupés d'hospitalisation, aussi, avec une perte de motivation, des ruptures.

Et enfin, une méconnaissance du monde du travail, soit une représentation un peu idéalisée, qui va changer au bout d'un moment, et également, des personnes handicapées qui se projettent sur certains métiers alors que, sur ces métiers-là, il n'y a pas d'emploi. Ça aussi, il faut qu'on arrive, pas à orienter les parcours, mais à bien leur faire comprendre.

Parce que nous, on voit bien certains étudiants qui viennent nous voir en disant « je veux être comédien ». Pourquoi pas ? Mais aussi, essayer de les mettre face à la réalité de leur projet. Et on en a parlé tout à l'heure avec la MDPH, l'adéquation entre handicap et projet professionnel peut parfois être difficile si les contraintes n'ont pas été bien évaluées pour les personnes notamment qu'on rencontre à la fin de leur parcours.

Marie-Pierre Toubhans

On voit bien que c'est une question sensible. Entre deux tentations, on est pris en étau, entre le droit commun et le droit spécifique. Il y a un enjeu pour comprendre les dimensions des uns et des autres. Par rapport au taux de chômage des personnes handicapées, on est sur un taux de chômage des jeunes en général qui a explosé ces dernières années et qui pèse également sur les jeunes dont on parle.

▪ Échanges avec la salle

Laurence Bancel-Charenso

Ces deux interventions m'amènent à partager avec vous un projet qu'on a et une expérience

antérieure. Via l'apprentissage, on a testé avec, des gens en reconversion professionnelle, trentaine, quarantaine, cinquantaine, une licence professionnelle aménagée avec un temps aménagé entre l'entreprise et l'école. Et qui vont pouvoir décrocher un diplôme les aidant à avoir des débouchés.

Pour les projets innovants de la rentrée 2015, on a celui de développer, avec le soutien de l'État et de la région, l'aide aux personnes à créer leur entreprise, niveau licence pro ou master, en les mettant en situation d'apprentissage, avec une entreprise voulant aider un projet innovant, ou une entreprise offrant une bourse. On est en partenariat avec l'UPEC. Et l'intérêt du dispositif est qu'on a aménagé un bâtiment avec un incubateur où des jeunes et moins jeunes travaillent leur projet d'entreprise et ont les cours au même endroit. On fait construire à côté une résidence d'hébergement. La personne intégrant cette formation va pouvoir être logée à 200 ou 300 mètres à pied du lieu où elle est en formation.

On est complètement innovant et avoir un apprenti créateur d'entreprise, ça n'existe nulle part ailleurs. Je voulais vous faire partager ce projet car si vous avez des jeunes ou des moins jeunes intéressés, il y a peut-être quelque chose à faire pour les prochaines rentrées.

Nathalie Mignonat

Je suis à Droit au Savoir et à l'association des parents d'enfants déficients visuels. Je voulais rappeler que dans les freins pour trouver un stage en entreprise ou pour rentrer dans le monde du travail, au niveau des personnes aveugles, il y a le problème de la non accessibilité des logiciels et environnements informatiques. Au niveau du syndicat professionnel des éditeurs de logiciel, ils ne sont pas réceptifs.

- Laurence Marin

On parle de freins, d'initiatives. En Ile-de-France, le PRITH a souhaité consacrer un groupe de travail aux jeunes en particulier pour développer des passerelles entre la fin de la scolarité et l'accès au marché du travail. C'est une nouveauté, même si le PRITH est une instance politique, ce groupe de travail a eu le mérite d'associer l'Education nationale, puisqu'il est co-piloté par une inspectrice ASH de l'Education nationale et moi-même, d'associer d'autres professionnels et de se poser la question d'un diagnostic.

Aujourd'hui, il y a plein d'initiatives locales expérimentales ou pérennes mais on se rend compte qu'il y a des manques, des doublons. Donc ce groupe doit faire un état des lieux. Et à la rentrée de septembre, on a vu arriver à l'académie de Versailles un chargé de mission sur l'accompagnement des jeunes vers l'insertion professionnelle. Il réalise l'ampleur de sa tâche. Pour vous dire que c'est parfois long à bouger mais on arrive quand même à développer des petites choses.

On parlait de freins et d'apprentissage, je me suis beaucoup servie de ce groupe de travail du PRITH pour faire remonter des difficultés concrètes. Cela fait plusieurs fois que je renseigne des jeunes et des familles sur un contrat d'apprentissage. Ce jeune ne peut travailler à temps plein et même si le contrat permet un aménagement, un allongement de la durée, ça reste du 35h par semaine. Il y a une modification de la mesure assez récente. En

tout cas, l'année dernière, j'ai accompagné deux artisans du département ne réussissant pas à recruter un jeune dans de cadre. Si ça s'est assoupli tant mieux mais ça reste à améliorer.

Marie-Pierre Toubhans

Je souhaitais peut-être rappeler qu'au moment de la première Conférence nationale du handicap, une de nos propositions était la mise en place de référents enseignement supérieur dans les MDPH. Mais on constate aujourd'hui une problématique plus large sur les plus de 16 ans.

▪ Laurence Marin

Une fois, on m'a demandé ce qui avait pu me surprendre à la MDPH. Je ne pensais pas faire autant de médiation au sein de mes équipes et auprès des professionnels. C'était très surprenant au départ. On était tous autour de la table avec le même investissement, avec une méconnaissance de la mission des autres et des situations problématiques. Soyons clairs, il y a les gens que tout le monde veut et ceux dont personne ne veut. J'ai été surprise de faire autant de médiation. J'ai convoqué Cap emploi et Pôle emploi pour qu'on s'entende enfin. Ils étaient les premiers surpris mais c'était de l'intérêt des usagers.

Aujourd'hui, on arrive à travailler en bonne intelligence même si tout n'est pas résolu mais on arrive à négocier et veiller à ce que certains ne restent pas sur le carreau.

Marie-Pierre Toubhans

Merci beaucoup. On voit que l'engagement de certains professionnels permet la mise en place de dispositifs mais pose aussi la question de l'égalité de traitement sur tout le territoire.

Séquence 3. Logement, déplacement, des enjeux pour l'autonomie.

Marie-Pierre Toubhans

Je propose maintenant aux intervenants de la troisième séquence de bien vouloir me rejoindre. Sylvie Daigle, responsable de la résidence universitaire adaptée de Nanterre, Xavier Contoux, directeur de la résidence universitaire de Nanterre et Isabelle Cardon, instructrice en AVJ.

Il nous semblait important dans le cadre de cette journée d'avoir une séquence sur les problématiques du logement et du déplacement avec des regards spécifiques et des expériences de terrain pour illustrer les problématiques que nous rencontrons.

Je vais commencer par vous, Sylvie Daigle et Xavier Contoux. L'enquête menée en 2012 indiquait que deux-tiers des jeunes répondants étaient décohabitants. Parmi eux, 11% étaient dans un établissement spécialisé. L'évolution des situations des jeunes arrivant à l'université, indique l'importance de ce type de réponse. Vous vous occupez d'un dispositif innovant sur la cité universitaire de Nanterre que je vous propose de présenter.

▪ **Sylvie Daigle**, responsable résidence universitaire adaptée de Nanterre, FSEF

Cette structure est un travail de partenariat entre le Conseil général des Hauts-de-Seine, le Crous de Versailles et la Fondation Santé des Etudiants France. Xavier Contoux, directeur de la résidence universitaire de Nanterre, qui a suivi le projet, va vous présenter un historique de la construction de cette résidence universitaire adaptée.

▪ **Xavier Contoux**, Directeur de la résidence universitaire de Nanterre

Je suis responsable au Crous d'une résidence de 1132 logements dont 15 gérés par Madame Daigle. **La volonté du Crous a été de créer des logements domotisés, adaptés aux jeunes en situation de handicap. Au départ, comme la réhabilitation coûte chère, il s'agissait de sept logements. Puis, il y a eu des recherches de financement.** La volonté était de créer un SAMSAH mais il y en avait déjà un sur Nanterre.

D'abord, il y a eu peu d'étudiants dans ces logements. Une première personne, nous a rapproché du GIHP avec qui nous avons travaillé sur le volet « accompagnement ». Le rythme universitaire pour les accompagnements n'est pas facile à mettre en œuvre.

La résidence a évolué au cours des années. En 2008-2009, il y avait 7 étudiants présents. Aujourd'hui, ils sont 15.

L'accompagnement a été difficile : le manque de financement des MDPH rendait la situation financière difficile, et le CROUS n'avait pas de réponse à apporter dans ce domaine. Le CROUS a pris contact avec le Conseil général du 92 pour promouvoir la structure et l'accompagnement mais aussi indiquer qu'il existait des besoins de financement. Le Conseil général a répondu avec la proposition de ce foyer à caractère expérimental. La « RUA » a été créée.

La Fondation Santé des Etudiants de France a repris le dossier et une enveloppe budgétaire a été donnée pour la remettre à niveau.

Il y a une volonté forte du CROUS de faire fonctionner cette structure, gérée au quotidien par Sylvie Daigle.

▪ **Sylvie Daigle**

Avant de présenter la résidence, je veux rappeler que la Fondation Santé des Etudiants de France, c'est 12 établissements sanitaires à travers la France, orientés sur les soins-études pour des jeunes confrontés à une problématique psychique ou somatique. C'est aussi des services médico-sociaux, éparpillés sur le territoire : un pôle à Grenoble depuis vingt ans, Nanterre depuis deux ans et également un service foyer logement sur Rennes, un centre de reclassement professionnel, des BAPU.

Cette résidence universitaire, est une structure expérimentale, autorisée pour 3 ans en février 2012 pour réellement démarrer en septembre. La fin de l'expérimentation est pour

février 2015. Le Conseil général a mis en place une évaluation externe qui devrait nous permettre d'obtenir une nouvelle autorisation pour une durée de 3, 5 ou 15 ans.

Les étudiants de la résidence adaptée **sont à la fois résidents du CROUS comme n'importe quel étudiant, et résidents d'un foyer médico-social pour leur accompagnement au quotidien au sein de la résidence.** Cette double entrée est intéressante car elle nous oblige en tant que gestionnaires de foyer médico-social, à nous rappeler que ces jeunes sont avant tout des étudiants avec les mêmes attentes et les mêmes besoins que les étudiants valides.

L'objectif de la résidence est de permettre à des étudiants lourdement handicapés au niveau moteur d'accéder à un parcours d'études dans les meilleures conditions possibles, les plus proches de celles des étudiants valides.

Vivre dans une résidence universitaire, pour n'importe quel étudiant, c'est avant tout faire un pas vers la vie d'adulte, se lancer dans un parcours avec un peu moins de garde-fous qu'auparavant.

Nous sommes des facilitateurs.

Dans cette résidence, on travaille sur deux axes, **l'accompagnement au quotidien et une vision à plus long terme, une vision d'autonomie** : être capable d'entrer dans la vie d'adulte tout en apprenant à gérer la complexité du handicap ce qui souvent, n'est pas vraiment pris en compte par les étudiants eux-mêmes.

Le service mis en place au niveau de la résidence, est un service 24h/24h, 7j/7j. Les étudiants sont dans la résidence mais ils sont aussi chez eux. Pour la plupart, c'est leur logement principal. Les familles n'ont pas forcément la possibilité d'avoir un environnement suffisamment adapté pour les recevoir et petit à petit, les étudiants se rendent compte qu'ils sont mieux dans la résidence.

Au niveau de l'équipe, nous avons aujourd'hui des auxiliaires de vie, des aides-soignantes et des aides médico-psychologiques, qui représentent 14 personnes équivalent temps plein (17 personnes). Nous avons aussi une assistante sociale à mi-temps et un ergothérapeute quatre jours par mois. Un médecin coordonnateur travaille à l'accueil des étudiants pour s'assurer qu'il n'y a pas de contre-indications médicales. Il a un contact avec le médecin référent de l'étudiant et joue le rôle de lien entre la résidence et le suivi médical extérieur de l'étudiant.

Je parlais tout à l'heure du rôle de tremplin vers l'autonomie. C'est le cœur de métier de l'ergothérapeute et de l'assistante sociale. Le but est de transférer les responsabilités administratives des parents vers l'assistante sociale puis vers l'étudiant. Et pour l'ergothérapeute, tout ce qui concerne les services, les aides humaines et techniques. Souvent, quand ils arrivent à 18 ans, ils ne sont pas préparés à ce type de prise en charge.

La RUA, intégrée aux résidences étudiantes est sur le campus de Nanterre. Celui-ci

accueil en formation jusqu'à 30 000 étudiants et il y a plus de 1 000 logements sur la résidence universitaire. Cela représente 8 bâtiments de neuf et quatre étages. Au rez-de-chaussée, des studios pour les étudiants en situation de handicap ont été aménagés. La RUA est en fait éclatée sur le site de Nanterre. Il n'y a pas un bâtiment identifié. Et je pense que c'est assez intéressant. Chaque studio (27m²) est adapté et domotisé. Les étudiants, une fois levés, peuvent accéder librement à leur logement et circuler sur le campus en toute autonomie.

Au niveau des services, ce qui est mis en place c'est un accompagnement pour les actes essentiels de la vie quotidienne : le lever, le coucher, l'aide au repas, la préparation du repas. On a également un service de buanderie, la possibilité d'accompagner les étudiants pour faire des courses. On a un service à la carte pour répondre au plus près des demandes des étudiants et en fonction de leurs horaires de cours et de leur projet. Ils n'ont pas tous les mêmes demandes. On est parfois amené en tant qu'équipe à faire le grand écart puisqu'on a des jeunes sortants du milieu familial, et on a aussi chez nous un étudiant en doctorat. Les besoins et demandes ne sont pas les mêmes.

On essaie d'être le plus flexible possible dans notre réponse. Mais généralement ils nous appellent à la dernière minute car les choses changent et on essaie de s'adapter selon les disponibilités des auxiliaires de vie. Même si chaque semaine est planifiée selon les demandes des étudiants, c'est ré-ajustable. On a toujours sur la structure au minimum deux auxiliaires présents. Et sur les créneaux « coup de feu », le matin pour les levers et les départs en cours et le soir au retour des cours, jusqu'à quatre ou cinq personnes.

Nous avons mis en place des activités connexes à la demande de certains : des activités sociales avec une possibilité d'atelier peinture, un atelier repas, avec des repas collectifs. On a acheté quelques jeux de société et, en collaboration avec l'université, on a mis en place une activité piscine car la piscine de Nanterre s'est dotée d'un fauteuil de mise à l'eau l'an dernier.

En septembre 2012, il y avait 7 étudiants. A la rentrée 2013, avec trois départs et neuf arrivées, on a démarré l'année avec 14 étudiants. Septembre 2014, 15 étudiants.

Cet été, on a renégocié avec le Conseil général car on avait une demande de plus et on a obtenu une extension de place. Preuve que le partenariat fonctionne bien. Les étudiants connaissent tardivement leur affectation et nous devons pouvoir réagir assez vite. Il faut donc mobiliser les instances rapidement.

Les étudiants de la RUA sont pour la plupart en licence, trois en master et un en doctorat. La difficulté, étant donné que nous sommes la seule structure de ce type en Ile-de-France, c'est que quasiment la moitié de nos étudiants n'étudient pas sur notre site mais à l'extérieur. Et tous les matins ils prennent un transport pour aller à Jussieu, Sciences po, Saint-Denis... et ça complique les choses en termes de fatigabilité, en termes d'intégration et

Nanterre devient pour eux un dortoir. Je rêve que les étudiants présents à la résidence de Nanterre soient des étudiants de Paris X Nanterre.

L'admission se fait par le portail du Crous. Ensuite, la demande nous est transférée. On reçoit les étudiants pour voir si la résidence peut répondre à leurs besoins, en tenant compte de la problématique du handicap mais également de leur capacité ou envie d'intégrer une résidence universitaire.

Je leur dis toujours qu'il faut avant tout avoir envie d'intégrer une résidence universitaire. C'est une expérience d'autonomie, c'est aussi une expérience de solitude. Ils sont là pour vivre leur vie d'étudiant. C'est vrai que cette expérience n'est pas donnée à tout le monde. Il faut une vraie envie d'autonomie et de liberté.

Une fois que l'adéquation entre la résidence et le projet est validée, l'étudiant va vers la MDPH pour demander une orientation vers un foyer médico-social. Une fois la demande validée, les démarches sont faites auprès du Conseil général pour la prise en charge des frais d'hébergement par le département d'origine des étudiants.

Je pense que c'est un projet qui a vraiment du sens. Au départ, quand je suis arrivée, plusieurs étudiants déjà présents étaient un peu sceptiques. Mais deux ans après, on a déjà fait une demande d'extension. Je pense que cette résidence répond à un réel besoin et que cette prise en charge globale des étudiants permet de faciliter leur parcours et de se concentrer sur leurs études et non sur la gestion du handicap. **On est là, à leur service pour leur permettre de vivre leur vie d'étudiant dans les meilleures conditions.**

Marie-Pierre Toubhans

Deuxième question. On parle d'un dispositif innovant avec ses spécificités. On connaît des dispositifs innovants, qui durent. Il y a un enjeu de pérennisation mais également de reproductibilité de ce type de dispositif. Pouvez-vous nous indiquer les freins et atouts de ce type de projet ?

- Xavier Contoux

L'essentiel de ce genre de projet, c'est vraiment la volonté politique, du CROUS et donc de l'État, des conseils généraux, éventuellement des conseils régionaux et il faut des organismes qui puissent accompagner ces étudiants. C'est compliqué à mettre en œuvre. Il faut du temps pour que ça tourne de manière équilibrée. **Cela reste expérimental même si on espère que ce sera plus pérenne à partir de l'année prochaine. L'essentiel, le nerf de la guerre, ce sont les finances et les volontés politiques.** Il y a beaucoup de difficultés et tout doit être réfléchi en amont. On en parle avec Sylvie Daigle, on travaille ensemble avec des visions et attentes différentes. Ce sont des projets superbes. Quand on voit la

réussite sur Nanterre, c'est gratifiant, même en tant que personnel du CROUS. On est content d'accompagner ces projets. Cette construction n'a pas forcément été pensée pour les situations de handicap qu'on rencontre actuellement donc on doit faire des investissements, on doit chercher à pallier d'un point de vue technique.

▪ **Sylvie Daigle**

L'important, c'est le partenariat, les volontés. On a construit un très bon partenariat avec le CROUS, même s'il y a toujours la difficulté liée au fait que le temps du CROUS n'est pas le même temps que celui de la résidence.

Dans mon quotidien, ce qui est compliqué, c'est que les frais d'hébergement sont pris en charge par le département d'origine. Chaque département est souverain dans son règlement d'aide sociale. Je dois à chaque fois expliquer que ce sont des étudiants payant un loyer, devant prendre en charge leurs frais d'entretien et qu'à ce titre ils doivent continuer à percevoir leur allocation adulte handicapé. Ce n'est pas toujours clair, ça prend du temps et de l'énergie. L'année passée, deux étudiants avaient eu la mauvaise idée de passer leur bac à 17 ans... ça ne rentrait pas dans les cases. Il a fallu une dérogation du Conseil général.

Marie-Pierre Toubhans

Merci beaucoup pour votre intervention. Isabelle Cardon, c'est à vous. Il nous semblait important d'avoir un avis sur la question des déplacements et on souhaitait que vous puissiez être présente. Dans la mutualisation, le partage d'informations, il était important que vous puissiez, dans le cadre de la vie de tous les jours, présenter les différents métiers pouvant intervenir dans votre secteur et répondre à des besoins spécifiques.

▪ **Isabelle Cardon**, Instructrice en AVJ (Autonomie dans la Vie Journalière des personnes déficientes visuelles)

Il existe des métiers spécifiques pour la déficience visuelle : l'instruction en AVJ et l'instruction en locomotion. Les deux métiers sont séparés mais ils pourraient être associés dans le futur. **L'autonomie est donc au cœur de nos préoccupations.**

Mon métier, instructrice en AVJ, est spécifique pour aider à l'autonomie des personnes déficientes visuelles. J'interviens pour l'autonomie dans les actes de la vie de tous les jours : s'habiller, cuisiner, repasser, faire des achats, téléphoner, se maquiller...

Ces apprentissages sont rendus difficiles pour une personne déficiente visuelle (aveugle ou malvoyante). Tout est appris par imitation de manière générale et là, c'est impossible. Le déficit visuel prive d'une grande partie des informations sur

l'environnement.

L'autonomie en locomotion, c'est pouvoir se déplacer, s'orienter, comprendre les obstacles rencontrés, marcher droit en parallèle de la circulation, savoir traverser un carrefour, aller d'un lieu à l'autre, prendre les transports en commun, trouver les salles de classe dans un établissement scolaire. Bref, pouvoir gérer tous les déplacements en intérieur et extérieur et le faire avec aisance et en sécurité. Pour une personne malvoyante, se promener est aussi un moment demandant un effort de concentration.

Ces apprentissages sont indispensables, pas de la même façon pour tous, c'est différent selon les capacités visuelles et les moyens de compensation mis en place, mais il faut toujours envisager ces domaines et les évaluer. Je pense par exemple à l'INJA, l'institut national des jeunes aveugles qui forme à des métiers spécifiques. Les élèves peuvent être très bons mais s'ils ne savent pas se déplacer pour se rendre au domicile des clients, ils ne pourront pas travailler. Ce sont donc des choses à penser en amont et préparer à cette autonomie dans les déplacements est indispensable. Au moment de l'orientation, **il faut mettre les envies en adéquation avec les capacités et limitations de chacun.**

Les instructeurs en AVJ et en locomotion interviennent dans les services spécialisés, les services d'accompagnement scolaire (S3AIS) ou les services d'accompagnement précoce (SAFEP). **Ils travaillent auprès de la personne déficiente visuelle pour la rendre le plus autonome possible en développant les autres sens, des stratégies de compensation, en adaptant le matériel et l'environnement.** Cela doit être fait par des personnes spécialisées, dans une équipe comprenant, entre autres, un ophtalmo et un orthoptiste qui rééduquent au mieux la vision pour l'utiliser au maximum.

Ils agissent aussi sur l'accessibilité, pour l'AVJ dans la maison et pour la locomotion, sur le cadre bâti, l'urbanisme et les transports.

Marie-Pierre Toubhans

Sur la question de l'accessibilité, au vu de votre expérience, en quoi est-ce un enjeu majeur, y compris facilitant pour l'autonomie des personnes. Ce matin José Puig disait qu'on avait « cédé » l'accessibilité à la compensation individuelle et que du coup, du retard avait été pris dans ce domaine.

- Isabelle Cardon

L'accessibilité pour une personne déficiente visuelle n'est pas la même que pour une personne déficiente motrice. **On peut faciliter la vie d'une personne déficiente visuelle par des aménagements comme un contraste sur les marches dans les escaliers par exemple, des bandes podo-tactiles pour le repérage des traversées.** Les choses ont été beaucoup améliorées. De même, dans l'information comme l'affichage ou les informations

sonores dans les métros, il y a des progrès, même si du chemin est encore à faire.

Dans un appartement, on peut faire certains aménagements comme des points en relief sur un micro-ondes ou sur une plaque de cuisson par exemple, améliorer l'éclairage, rendre plus fonctionnelle l'organisation des rangements, étiqueter en Braille, etc.

Cependant, l'accessibilité ne suffit pas. Une personne qui ne comprend pas l'environnement, même s'il est adapté, ne comprendra pas plus. C'est ce travail en amont sur l'autonomie qui doit être fait chez les tout-petits, l'enfant ou l'adulte pour qu'ils profitent de l'accessibilité.

Mais, c'est aussi la civilité des personnes et de l'entourage qui entre en jeu. Si dans une salle il y a des sacs par terre, vous mettez en danger vos collègues. De même si vous ne rangez pas les chaises ou laissez une porte à moitié ouverte.

Il est donc nécessaire d'agir aussi en proposant au public des informations et des sensibilisations sur le lieu de travail ou de scolarisation qui accueille une personne déficiente visuelle. La sensibilisation est aussi importante que l'accessibilité pour favoriser l'insertion de la personne déficiente visuelle dans la cité. D'autre part, l'accessibilité ne se limite pas à l'accessibilité dans la cité. Le manque de vision prive de l'accès à l'information.

L'arrivée de l'informatique, des logiciels lecteurs d'écran et d'internet ont ouvert d'énormes possibilités d'accès à l'information. Mais en même temps, l'évolution technique accélérée, qui joue de plus en plus sur le visuel, comme ces écrans tactiles qui ne sont plus tactiles puisqu'il n'y a plus de relief, obligent sans cesse la personne à rechercher de nouvelles solutions. Le travail fait par les associations de déficients visuels pour rendre accessible les sites internet et mettre à jour les outils est fondamental pour garder cette accessibilité numérique.

■ Échanges avec la salle

Marie-Pierre Toubhans

Je me souviens d'un reportage radio où un étudiant sur le campus de Nanterre, non voyant, sorti de la cité-U pour aller en cours était perdu sur le parking. On voit comment, sur la chaîne de déplacement, il y a un enjeu important.

Lors de la première journée d'études en 2012, le directeur du CNOUS de l'époque, et le représentant de la Conférence des Présidents d'Université, avaient soulevé le paradoxe que le campus et la résidence universitaire pouvaient être accessibles, mais qu'entre les deux, ça pouvait ne pas l'être.

Benoît Blossier

Une question et deux remarques. La question est générale, on parle de conseils généraux et MDPH mais il faut savoir que ça va disparaître donc je m'interroge sur qui va prendre le

relais.

Par rapport à la locomotion, j'ai animé une élaboration de guides, dans le cadre d'un cours de géographie, pour discuter de l'activité découverte d'un parc, très instructif pour le cours. Et les déficients visuels disaient que cela permettait de voir rapidement, de faire un diagnostic rapide des capacités de locomotion des jeunes adultes. Par rapport à l'accessibilité, je vous signale que le laboratoire Aimé Cotton sur Orsay a développé un navigateur GPS pour piéton se déplaçant en ville, rien de nouveau a priori, sauf que pendant longtemps les antennes GPS étaient trop sensibles par rapport à la vitesse du marcheur, donc sujettes aux mouvements parasites du corps humain ayant une locomotion peu assurée, comme le roulis, sur les chemins de randonnée et dans les endroits fermés, stations de métro, grands centres commerciaux, terminaux d'aéroport.

▪ **Isabelle Cardon**

Les gares et aéroports, c'est un endroit difficile à gérer. Il y a des lignes de guidage pour les personnes, avec les valises posées dessus et souvent l'autonomie, c'est de demander de l'aide car on y gagne parfois beaucoup de temps.

Nathalie Mignonat

Je pense que c'est un exemple sur la différence d'une même situation où une personne peut être gênée ou non. Sur un premier trajet, on peut expliquer pour que la personne puisse après, y aller toute seule. Les besoins évoluent en fonction de la connaissance que les gens ont acquise. Un jeune déficient visuel, dans une maison qu'il ne connaît pas, c'est difficile la première fois mais après, c'est bon.

Donc je pense qu'il y a la connaissance et la compréhension de l'extérieur, qui une fois acquise, permet une autonomie complète.

▪ **Isabelle Cardon**

Il ne faut pas oublier qu'il y a souvent des handicaps associés. Je travaille en particulier dans un IMPro et il n'y a pas beaucoup de jeunes qui comprennent en une fois. Chacun a ses capacités, on va au rythme de chacun.

Jacques Zeitoun

Une question pour Sylvie Daigle, je voudrais savoir si dans la RUA de Nanterre il y a des demandes non satisfaites et les motifs ?

▪ **Sylvie Daigle**

Pas à ce jour. Pour être honnête, on a quand même l'an passé rencontré deux étudiants et

leur intégration ne s'est pas faite mais c'était pour des raisons médicales et parce qu'ils n'étaient pas prêts à rentrer en résidence universitaire. Je redoute en effet le moment où nous aurons une liste d'attente et où nous devons choisir. Cette année, on a eu une extension de place mais ça ne sera pas tous les ans.

Brigitte Hennequin, SISU

Je suis gestionnaire en Lorraine, sur Nancy. Sur la gestion des listes d'attente, les structures sont des structures tremplin donc la liste d'attente, on arrive à la faire si on arrive à anticiper les départs pour les plus anciens en les préparant pourquoi pas à d'autres chambres universitaires. Chez nous, il y a des possibilités qui permettent de faire la passerelle.

Cette table ronde montre bien que la question de l'intégration des jeunes en situation de handicap est beaucoup plus complexe que la simple accessibilité au savoir. Il y a toute une chaîne, celle du transport, du quotidien, du logement, des services allant avec le logement. Des structures comme Nanterre sont rares, cinq ou six seulement. Et les autres étudiants ont une organisation de la vie quotidienne complexe et c'est pour ça qu'il faut prendre les questions dans leur globalité pour toutes les aborder. C'est bien que Droit au Savoir puisse rappeler ça, il n'y a pas que le pédagogique, sinon le jeune n'ira pas bien loin sans un environnement qui tient la route autour.

Hélène de Gueuser

J'ai entendu parler de structures soins-études pour des étudiants déficients psychiques. Vous avez parlé de structures pour des personnes avec des handicaps moteurs. En connaissez-vous ?

Nathalie Cordier

Par rapport à des structures dans le cadre de l'accompagnement psychique, la Fondation a des établissements de soins, c'est de l'hospitalisation dans le cadre d'une prise en charge médicale. Et les établissements de soins ont des équipes pédagogiques intégrées où les jeunes sont suivis de manière individuelle selon leur niveau scolaire.

Juste apporter une précision par rapport à la résidence de Nanterre, sur la partie règlementaire. C'est une structure de foyer d'hébergement par défaut car il n'y a pas de structure autre. C'est une proposition budgétaire du Conseil général car on est une structure hors les murs, c'est assuré par le CROUS. Et la raison principale, c'est que les jeunes étant dans une structure d'hébergement, c'est le département d'origine qui paie. Le projet de SAMSAH envisagé a capoté pour cette raison-là. Au bout de trois mois, ces étudiants seraient devenus résidents du 92 et le département refusait de payer pour tous les étudiants. Il faut tenter de se battre pour avoir un statut pour ce type d'hébergement.

Marie-Pierre Toubhans

Droit au Savoir était intervenue sans succès pour répondre à cette difficulté. Peut-être dire un dernier mot ?

- Xavier Contoux

Juste dire que sur le campus, je suis arrivé en 2008, les regards ont changé. On voit passer des étudiants en situation de handicap, également visuel, je pense qu'il y a des choses à revoir sur le campus à Nanterre sur l'accessibilité car je vois toujours des étudiants qui « galèrent » mais pour ceux qui voient très bien, on cherche aussi longtemps !

Je remarque que les regards ont changé, c'est-à-dire que dans un premier temps, quand les gens croisaient un étudiant en fauteuil roulant, ils s'interrogeaient mais ce n'est plus le cas. Il y a vraiment un travail qui se fait petit à petit sur le handicap, il reste des choses à faire mais nous allons dans le bon sens. Des structures comme ça sur des campus à l'américaine, devraient être envisagées. Quand on entend les réussites universitaires de ces étudiants, on se dit qu'on a participé à cette réussite. Pour moi, à mon niveau, les étudiants de la RUA ou de la résidence, ce sont les mêmes. Ce sont des étudiants comme les autres.

Marie-Pierre Toubhans

Merci. On voulait mettre cette journée sous le signe des partenariats et de la coopération, les CROUS y ont pleinement leur place.

Eric Vernin, je vous propose de dire quelques mots pour clore cette journée ?

CONCLUSION ERIC VERNIN, Président

En préambule, je souhaitais revenir sur la notion « d'expérimental » qui est souvent une notion complexe. Répondre à un appel à projet par le biais d'une structure expérimentale nous permet de mesurer les apports, mais aussi les difficultés de mise en œuvre, et de durabilité. Les contraintes de départ, administratives, liées au droit du travail, aux politiques d'investissement, de pérennisation dans le temps (...); on ne peut pas y répondre de la même façon sur un objectif de deux ou trois ans ou sur un objectif de dix ans. Des exemples nous montrent que certaines structures sont expérimentales depuis vingt ans. **C'est le paradoxe de vouloir répondre au quotidien avec une incertitude sur la durée. Tout cela est assez compliqué. Comment peut-on proposer des structures innovantes, permettant de s'adapter aux besoins en perpétuelle évolution, sans connaître la durée de l'expérimentation et en intégrant un environnement législatif et réglementaire contraignant ? C'est à cette difficile question et aux risques induits que les**

associations sont confrontées régulièrement.

Nous souhaitons une journée basée sur les échanges, le partage d'expérience, la réflexion collective. Je pense que - de ce côté-là - nous pouvons être satisfaits.

Quand on dit « collectif » Droit au Savoir, ce mot contient une signification importante. **On a tout intérêt, sur ces sujets, à avoir une réflexion commune entre les partenaires qui n'ont pas forcément la même lecture, la même logique, les mêmes intérêts. Mais c'est important de partager les différentes visions des choses.**

Des journées comme celle-ci sont vraiment importantes. Par exemple, j'étais l'autre fois à une réunion sur les centres de santé, on a découvert que tout le monde faisait la même chose, mais personne ne le savait, et c'est dommage.

Avant de conclure, je souhaitais tout d'abord, remercier les acteurs qui ont contribué à faire de cette journée, une belle journée d'échanges, de partages d'expériences et de réflexions collectives.

Remerciements à José Puig qui a introduit la journée. On lui avait laissé carte blanche. Le sujet peut être très précis, mais par moment, prendre un peu de distance permet de mieux situer les enjeux et de se dire : quel est l'environnement du sujet ? Il nous a beaucoup aidé là-dessus.

Dans un second temps, je souhaitais remercier l'ensemble des intervenants et participants aux tables rondes. Car, la journée n'a pu avoir lieu que grâce à eux, grâce à leur participation, grâce à leur apport, à leur expérience. C'est la qualité de ces échanges qui ont permis d'approfondir notre thème. Troisième temps dans les remerciements, à Marie-Pierre Toubhans et à Florence Moreaux qui ont permis la réalisation de cette journée dans un esprit de réflexion collective, qui est le maître-mot du collectif Droit au Savoir.

Sur la partie conclusive, j'aurais tendance à retenir plusieurs messages forts et plusieurs thématiques abordées au cours des différentes tables rondes qui, pour moi, nécessitent des développements ou des approfondissements, et auxquels Droit au Savoir peut et souhaite participer.

D'abord, l'importance de la place du jeune dans la logique du parcours et son corollaire : comment apprendre aux jeunes à exprimer leurs besoins ? On n'évalue pas juste pour dire que l'évaluation a été faite, mais pourquoi on l'a faite et quelle va être son utilisation ? **Il y a cette notion de citoyen actif et d'acteur.**

Deuxième message fort : l'importance des partenariats. Les jeunes, les MDPH, les responsables de l'enseignement supérieur, l'éducation nationale, les associations également. Il convient d'agir les uns avec les autres. Ni les uns contre les autres, c'est encore pire, ni non plus individuellement. Le collectif est important, comme les notions de partenariat, de co-construction qui ont été évoquées ce matin.

Troisième enjeu : l'équation évaluation des besoins / individualisation de la réponse

aux besoins. C'est compliqué, notamment avec des institutions qui ont naturellement - par leurs contraintes – l'habitude de répondre de façon généraliste. C'est une grande question. Et c'est le cas de toutes les institutions, pédagogiques, les établissements sanitaires, etc. Comment répondre à un besoin précis, avec des contraintes de sécurité, de droit du travail, etc. ? Comment individualiser une réponse en général collective ? Comment ces institutions pourront, à terme, après une démarche d'évaluation conduisant à une individualisation des besoins, apporter des réponses adaptées ?

Et puis, il y a la notion, quatrième message fort, d'accessibilité à la cité. Pas la cité universitaire mais la Cité dans son ensemble. On voit qu'on tourne autour de ce point-là très souvent dans tous les débats qui ont lieu.

Parmi les thèmes, l'expérience de l'université m'a paru intéressante, et notamment, l'outil. Le guide développé et piloté par le ministère de l'Enseignement supérieur me semble une démarche exemplaire. Cela permet d'avoir une meilleure connaissance des jeunes et aussi du fonctionnement des universités. Je me dis qu'il peut y avoir un intérêt à essayer cet exemple auprès d'autres environnements. **On l'a vu avec une question concernant d'autres ministères : Finances, Culture, Agriculture. Il y a aussi la question des Grandes Ecoles.**

Les chiffres montrent une progression forte des jeunes en situation de handicap dans les structures d'enseignement. Quand on est passé de 6 470 jeunes en 99-2000 à plus de 18 000 aujourd'hui, comment vont répondre ces structures d'enseignement ? Quel apport du comité de pilotage étudiant sur ces problématiques ?

Autre point : l'enjeu de construire un parcours. Il y a eu cette phrase intéressante : « **qu'est-ce que la réussite d'un parcours universitaire ?** » C'est à la fois la réussite des études mais également une insertion professionnelle et sociale.

Concernant le **logement**, abordé avec la résidence universitaire adaptée de Nanterre, là aussi, c'est un enjeu pour les jeunes en situation de handicap. Et on constate une difficulté, à y répondre alors qu'on peut aussi trouver des logements adaptés vides. Comment l'expliquer alors qu'il y a des jeunes qui cherchent à être hébergés à proximité de leur lieu d'études ? Parce que parfois, **il faut adapter la réponse, pas seulement la réponse des murs, la domotique, mais avec un accompagnement vers la recherche d'autonomie, et il faut le construire, ça ne se fait pas seulement avec une télécommande.** Cette question est primordiale.

Sur les aspects factuels, des actes vont être élaborés, car une concrétisation physique nous paraît indispensable, une base pour partir vers d'autres réflexions.

Je souhaite également qu'on se retrouve l'année prochaine sur une autre thématique, car la réussite de différents projets, c'est en commun qu'on la gagnera.

Merci, bonne fin de journée.